



Genève, le 11 octobre 2012

Aux représentant-e-s des médias

### **Communiqué de presse du Conseil d'Etat**

## **Fiscalité cantonale des entreprises : un enjeu capital pour Genève**

**Près de 20'000 emplois en équivalents plein-temps (EPT), plus d'un milliard de francs d'impôts pour le canton et les communes et près de 10% de la valeur ajoutée totale du canton : tels sont les impacts directs sur l'économie genevoise des 945 sociétés au bénéfice d'un statut fiscal et des 136 entreprises qui leurs sont liées, selon les résultats d'une étude exclusive réalisée par l'institut CREA sur mandat du Conseil d'Etat.**

**En additionnant les effets directs, indirects et induits sur l'économie cantonale, ces sociétés génèrent environ 50'000 emplois EPT et contribuent à hauteur de près d'un quart au PIB cantonal.**

**Le Conseil d'Etat se prépare depuis deux ans à faire face à l'abolition prévisible des statuts fiscaux cantonaux, autorisés en vertu du droit suisse mais jugés par l'UE contraires à son code de conduite. Pour éviter les effets économiques et sociaux dévastateurs de délocalisations massives, le Conseil d'Etat préconise une forte réduction du taux effectif d'impôt pour l'ensemble des sociétés. Afin de rendre supportables les pertes de recettes considérables qui en découleront, Genève exigera des compensations conséquentes au niveau de la Confédération.**

Le mandat du Conseil fédéral relatif au dialogue avec l'Union européenne sur les régimes fiscaux des entreprises a été adopté le 4 juillet 2012. Il définit trois objectifs : conserver la compétitivité de la place économique suisse en matière fiscale, favoriser l'acceptation internationale du régime suisse d'imposition des entreprises et préserver les recettes fiscales dont la Confédération, les cantons et les communes ont besoin pour financer leurs activités. Au cœur des négociations : les statuts fiscaux cantonaux dont peuvent bénéficier les sociétés qui possèdent des actions d'autres sociétés (holdings), qui n'ont qu'une activité purement administrative en Suisse (société de domicile) ou qui achètent et vendent des biens dans le monde sans que ceux-ci transitent par la Suisse (sociétés mixtes). Ces statuts sont contestés depuis plusieurs années par Bruxelles, pour cause d'inégalité de traitement entre l'imposition des bénéficiaires étrangers et des bénéficiaires nationaux.

### **Impacts majeurs sur l'économie cantonale**

Pour plusieurs cantons suisses, parmi lesquels figurent tous les grands centres économiques du pays, ces statuts ont une importance considérable. Une étude de l'institut CREA, effectuée sur mandat du Conseil d'Etat sur la base des données de l'année 2008, apporte pour la première fois des précisions sur les impacts dans le canton de Genève des 945 sociétés au bénéfice d'un statut et des 136 sociétés qui leur sont directement liées.

S'agissant des impacts directs, ces sociétés représentent 19'288 emplois EPT, soit 8,1% du total des emplois cantonaux. Elles versent 576 millions de francs d'impôt sur les sociétés au canton et aux communes, soit 35% du total de cet impôt. S'y ajoutent 435 millions de francs d'impôt sur les personnes pour le canton et les communes, soit 13% du total de cet impôt. En tout, les sociétés concernées versent ainsi 1'011 millions d'impôts au canton et aux communes genevoises. En sus, 640 millions de francs d'impôt fédéral sur le bénéfice reviennent à la Confédération. Au plan macroéconomique, les sociétés concernées apportent directement 3,72 milliards de francs de valeur ajoutée au canton, soit 9,4% de la valeur ajoutée totale.

A ces impacts directs s'ajoutent les impacts indirects sur la chaîne des fournisseurs en biens et services de ces sociétés. Selon l'étude du CREA, ces impacts indirects représentent 15'064 emplois EPT supplémentaires, ainsi que 2,6 milliards de francs supplémentaires de valeur ajoutée pour l'économie cantonale.

S'y ajoutent encore les impacts qui sont induits par l'effet d'entraînement des dépenses des impacts directs et indirects. Selon l'étude, l'addition des impacts directs, indirects et induits aboutit à une valeur ajoutée globale pour le canton de l'ordre de 9,6 milliards de francs. En termes d'emplois, l'addition de tous les impacts représente un peu plus de 50'000 EPT. Le CREA précise en outre que les résultats de cette étude relèvent d'un scénario « conservateur » et que ceux-ci sont probablement sous-évalués.

### **Eviter un choc économique et social destructeur**

Face à l'intransigeance de l'Union européenne, la seule réponse globale et fiable que peut proposer la Suisse pour éviter de graves mesures de rétorsion consiste en l'abolition des statuts contestés. Si, dès lors, on appliquait aux sociétés concernées les taux d'imposition ordinaires, celles-ci subiraient un doublement de leur charge fiscale que la plupart d'entre elles jugeraient insupportable. Il en résulterait inévitablement un mouvement massif de délocalisations vers d'autres cantons qui pratiquement d'ores et déjà des taux inférieurs à 15% ou vers les nombreux pays à fiscalité attrayante qui cherchent activement à attirer des investissements et des entreprises. Il suffirait du départ de quelques acteurs majeurs pour infliger à notre canton un choc économique et social destructeur.

La suppression des statuts fiscaux devra dès lors être accompagnée d'une baisse généralisée du taux d'imposition des bénéficiaires des personnes morales, afin de permettre le maintien des sociétés concernées et des emplois qu'elles génèrent. Une telle mesure permettra à la Suisse de se doter d'une fiscalité irréprochable aux yeux de l'UE et d'introduire l'égalité de traitement entre toutes les sociétés. S'agissant de la mise en œuvre cantonale des nouveaux principes légaux, lorsque ceux-ci auront été adoptés au plan fédéral, le Conseil d'Etat estime qu'un taux d'imposition effectif d'environ 13% est le mieux à même de préserver la position concurrentielle du canton. Le taux définitif devra tenir compte de l'effet d'éventuelles mesures eurocompatibles qui pourraient être introduites suite à la suppression des statuts contestés.

### **Indispensables compensations pour le canton et les communes**

Selon les estimations de l'administration fiscale, le coût d'une baisse de l'impôt sur le bénéfice à 13% avec imputation totale de l'impôt sur le bénéfice sur l'impôt sur le capital serait d'environ 457 millions de francs (valeur 2008), à raison de 387 millions pour le canton et 70 millions pour les communes.

Au vu de son coût, le Conseil d'Etat souligne qu'une telle réforme n'est pas soutenable pour le canton de Genève – comme pour les autres cantons urbains – sans d'importantes compensations de la part de la Confédération.

Ces compensations doivent rendre la perte fiscale supportable pour le canton et pour les communes. Elles se justifient d'autant plus que les sociétés au bénéfice de statuts cantonaux versent l'intégralité de l'impôt fédéral sur le bénéfice, comme toutes les autres personnes morales. La Confédération est dès lors tout aussi motivée que les cantons à trouver une solution eurocompatible qui permette d'éviter des délocalisations massives, tout en préservant, selon les objectifs du mandat du 4 juillet 2012, « les recettes fiscales dont la Confédération, les cantons et les communes ont besoin pour financer leurs activités. »

### **Diverses solutions envisageables**

Le débat national sur ces compensations est dès lors indissociable de l'issue des négociations menées au plan international entre Berne et Bruxelles. Diverses solutions peuvent être examinées. Dans tous les cas, ces solutions devront garantir à la Suisse une sécurité juridique durable. Elles devront dès lors exclure la mise en œuvre dans les cantons de taux inférieurs aux taux les plus bas pratiqués au sein de l'Union européenne, de même que l'application par les cantons de mesures fiscales qui ne sont pas eurocompatibles.

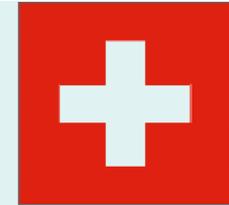
L'une des solutions envisageables passe par une baisse du taux de l'impôt fédéral sur les bénéfices, qui permettrait aux cantons de relever leurs taux sans affecter le taux effectif global. Cette solution devrait impérativement s'accompagner de la fixation d'un taux effectif minimum comparable à celui de l'Irlande (12,5%). Une autre solution consiste en l'augmentation de la part de l'impôt fédéral direct

reversée aux cantons (actuellement 17%). Ces solutions sont politiquement délicates, dès lors qu'elles impliquent une perte conséquente de revenus fiscaux pour la Confédération.

Des compensations pourraient aussi intervenir par la voie d'un soutien fédéral accru pour certaines prestations majeures qui sont financées par les cantons urbains, comme les hautes écoles. Ces prestations bénéficient à l'ensemble de la Suisse et contribuent de manière déterminante à préserver le niveau de compétitivité du pays.

Enfin, il convient de réexaminer les principes de la péréquation intercantonale, dans le sens d'un renforcement conséquent de la compensation des charges dues aux facteurs socio-démographiques que doivent assumer les cantons métropolitains, au détriment de la compensation des charges dues aux facteurs géo-topographiques. Il s'agit aussi d'examiner l'éventuelle intégration des charges induites par les hautes écoles dans le calcul de la péréquation.

Le Conseil d'Etat souligne que l'ampleur de la baisse de l'imposition effective des personnes morales que le canton de Genève sera en mesure de supporter, ainsi que la capacité du canton à compenser partiellement les pertes des communes dépendront, dans une très large mesure, de la nature et de l'ampleur des compensations qui seront mises en place par la Confédération. Comme les autres cantons fortement touchés, Genève n'acceptera pas une réforme inéquitable qui pénaliserait gravement les principaux centres économiques du pays et nuirait, en fin de compte, à l'ensemble de la Suisse.



**Négociations Suisse-Union européenne  
sur la fiscalité cantonale des personnes morales**

**Un enjeu capital  
pour Genève**

11 octobre 2012

# Les statuts fiscaux cantonaux contestés par Bruxelles : de quoi parle-t-on ?

# Le système fiscal suisse

- Régime d'imposition des sociétés basées en Suisse :
  - **Impôt sur le bénéfice au plan fédéral, cantonal et communal :**  
Exemple Ville de Genève : taux statutoire de 31,9%  
(canton : 18,9% / commune : 4,5% / impôt fédéral direct : 8,5%)  
**soit un taux effectif de 24,2%** compte-tenu de la déductibilité de l'impôt
  - **Impôt sur le capital au plan cantonal et communal,**  
Taux d'environ **0,4%** dans le canton de Genève
- S'y ajoute à Genève la **taxe professionnelle communale** qui **n'existe pas dans les autres cantons**
- **Canton de Zoug** : taux **effectif** de l'impôt sur le bénéfice d'environ **12,5%**



# Le système fiscal suisse

- La **Loi fédérale sur l'harmonisation** des impôts directs des cantons et des communes de 1990 (dispositions reprises dans la Loi cantonale sur l'imposition des personnes morales) prévoit trois types de statuts :
  - **société holding**
  - **société mixte**
  - **société de domicile**
- A Genève, les sociétés mixtes et de domiciles sont regroupées sous l'appellation de **sociétés auxiliaires** et soumises au même régime fiscal
- Les statuts n'existent qu'au plan **cantonal** et **communal**

# Statut de société holding

**Sociétés propriétaires d'actions d'autres sociétés et n'exerçant pas d'activité commerciale en Suisse. Revenus provenant essentiellement des dividendes reçus**

- Ces sociétés sont:
  - **exonérées de l'impôt sur le bénéfice** au plan cantonal et communal
  - **imposées à un taux réduit** s'agissant de l'impôt sur le capital
- **Au plan fédéral : imposition au régime ordinaire**  
sous réserve de la réduction pour participation

# Statut de société mixte

## (auxiliaire à Genève)

**Sociétés dont l'activité consiste à acheter et vendre des biens à l'étranger sans que ces biens transitent par la Suisse**

- Régime d'imposition cantonal et communal :
  - exonération totale des **rendements de participations**
  - autres **revenus de source suisse imposés au barème ordinaire** (24%)
  - autres **revenus de source étrangère** imposés au barème ordinaire **en fonction de l'importance de l'activité commerciale en Suisse**
- **Au plan fédéral : imposition au régime ordinaire**  
sous réserve de la réduction pour participation
- Taux d'impôt statutaire sur le bénéfice en Ville de Genève : 13,2%  
(canton : 3,8% / commune 0,9% / impôt fédéral direct : 8,5%)  
**soit un taux effectif de 11,6%** compte-tenu de la déductibilité de l'impôt



# Statut de société de domicile

*(auxiliaire à Genève)*

**Sociétés sans activité commerciale et dont l'activité en Suisse est purement administrative (exemple : prestations de services pour d'autres sociétés du groupe à l'étranger)**

- Modalités d'imposition identiques à celles des sociétés mixtes

# Le cadre des négociations entre la Suisse et l'Union européenne



# Juin 2012 : adoption du mandat

- **1<sup>er</sup> juin 2012** : avec le feu vert de la Conférence des gouvernements cantonaux, le Conseil fédéral **adopte le texte du mandat relatif au dialogue avec l'UE** sur les régimes fiscaux des entreprises.
- **22 juin 2012** : les ministres des finances de l'UE exigent **un « résultat satisfaisant » avant la fin de l'année**, faute de quoi l'UE procédera à « une évaluation unilatérale des régimes fiscaux incriminés »

# Objectifs du Conseil fédéral

- Le dialogue «  *vise à trouver une solution au différend concernant l'imposition des entreprises, solution qui soit acceptée au niveau international, tout en*
  - *renforçant la place économique suisse et en*
  - *préservant l'équilibre budgétaire des cantons et de la Confédération. »*
  
- **Trois objectifs :**
  - **Conserver**, voire renforcer la compétitivité de la place économique suisse en matière fiscale
  - **Favoriser** l'acceptation à l'échelle internationale du régime suisse d'imposition des entreprises
  - **Préserver** les recettes fiscales dont la Confédération, les cantons et les communes ont besoin pour financer leurs activités

# Présentation de l'étude du CREA

par Mme Délia Nilles

# Comment éviter le pire pour Genève



# Genève s'est préparé à faire face

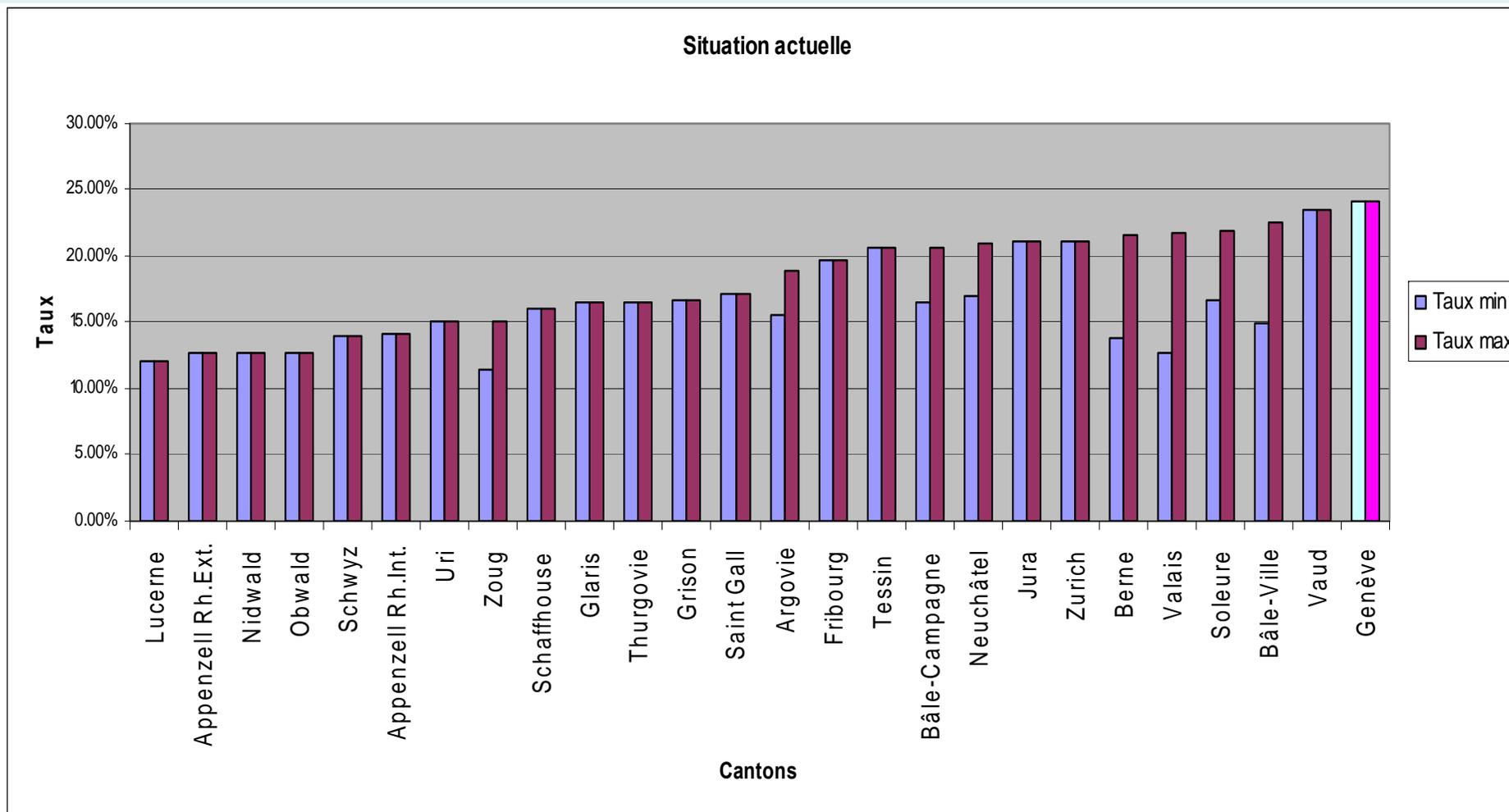
- Processus **largement anticipé** par les autorités genevoises  
(*Programme de législature* du Conseil d'Etat de juin 2010)
- **2011-2012** : large consultation auprès de l'ensemble des milieux concernés pour préparer une solution raisonnable permettant de faire face à **l'abolition prévisible des statuts fiscaux**
- **2011-2012** : collaboration active au sein des **groupes techniques** mis en place par la Confédération et **contacts étroits** avec les autres cantons les plus touchés

# Abolition des statuts fiscaux : risques de délocalisations massives

- Si l'on applique aux sociétés concernées les taux d'imposition ordinaires, celles-ci subiront un **doublent de leur charge fiscale** que la plupart d'entre elles jugeront insupportable
- Ces sociétés qui travaillent au cœur du monde globalisé sont extrêmement mobiles et **n'hésiteront pas à se délocaliser**
- **Les cantons suisses** qui pratiquent d'ores et déjà des taux d'imposition effectifs inférieurs à 15% peuvent aisément les accueillir (Zoug, Schwytz, Lucerne, Glaris...)
- **De nombreux pays** offrent des conditions fiscales attrayantes et cherchent activement à attirer des investissements et des entreprises internationales (Irlande, Royaume-Uni, pays baltes, Pologne, Hongrie, Slovaquie, Dubaï, Singapour...)

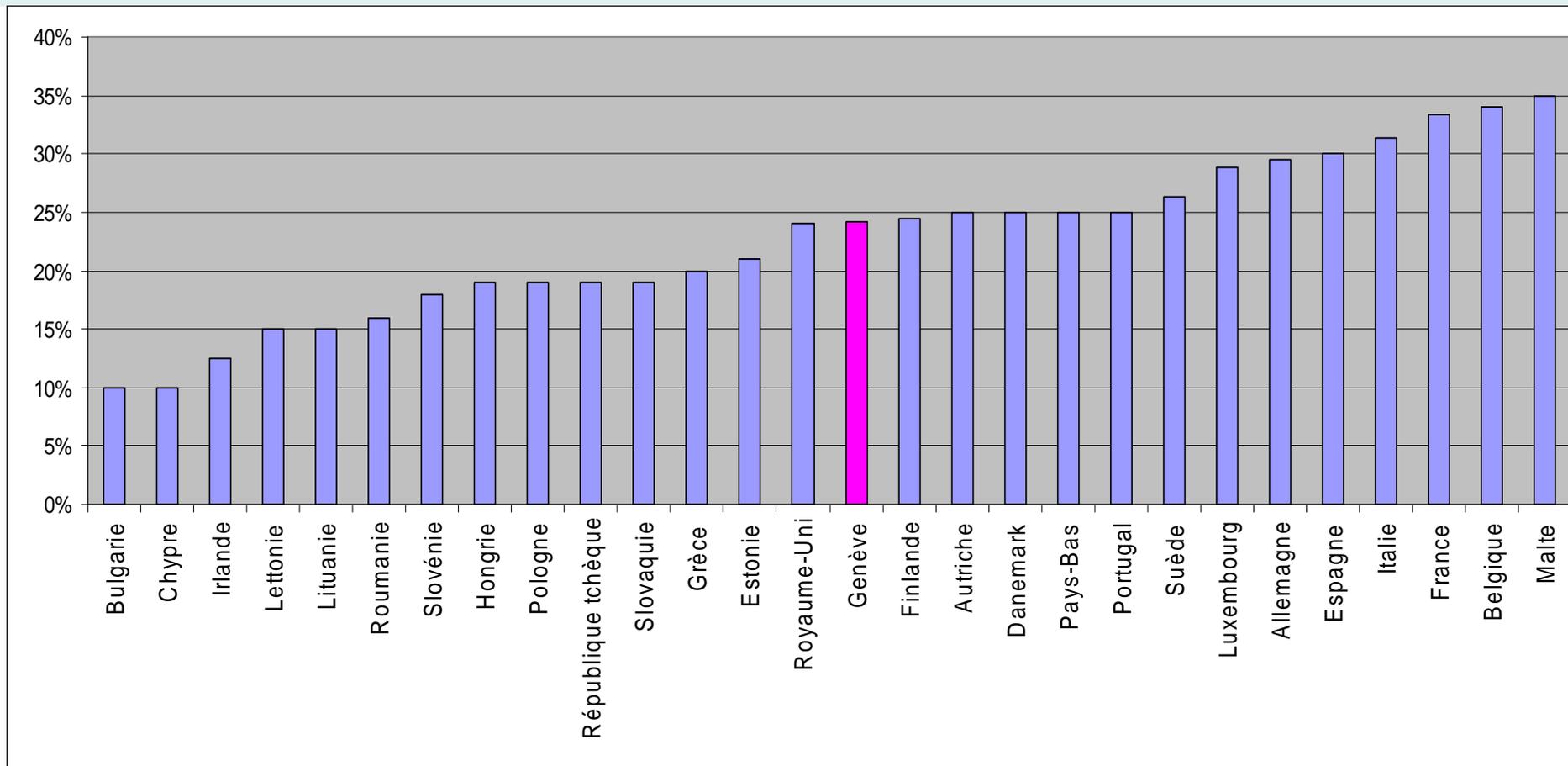
# Fort désavantage concurrentiel en Suisse

## Taux d'imposition effectif sur le bénéfice, situation 2012



# Forte concurrence au plan international

Taux d'imposition effectif sur le bénéfice, situation 2012 (source : PWC)



**Moyenne Union européenne : 22,6%**

**Tendance baissière depuis 10 ans**

# Un choc économique et social destructeur

- L'étude du CREA met en évidence le **poids considérable** des statuts fiscaux dans l'économie genevoise, en précisant que ces données sont probablement **sous-évaluées** :
  - Impacts directs :
    - près de 20'000 emplois ETP**
    - près de 4 milliards de valeur ajoutée**
    - plus de 1 milliard de recettes fiscales** (canton et communes)
  - Impacts totaux (directs, indirects, induits) :
    - environ 50'000 emplois ETP**
    - près de 10 milliards de francs de valeur ajoutée**

**Il suffirait du départ de quelques acteurs majeurs pour infliger à notre canton un **choc économique et social destructeur****

# Solution proactive pour faire face à l'abolition des statuts

- **Forte baisse du taux effectif d'impôt pour l'ensemble des personnes morales du canton**
  - **Maintien des sociétés et des emplois concernés**
  - **Fiscalité irréprochable aux yeux de l'UE**
  - **Egalité de traitement de toutes sociétés établies à Genève**



# Un même taux pour toutes les sociétés

- **Réduction de 24% à environ 13%** du taux effectif de l'impôt sur le bénéfice de l'ensemble des personnes morales (impôt fédéral, cantonal et communal)
- Le taux définitif devra tenir compte de l'effet **d'éventuelles mesures eurocompatibles** qui pourraient être introduites suite à l'abolition des statuts fiscaux
- Imputation intégrale de **l'impôt sur le bénéfice sur l'impôt sur le capital**

# Etapes de la mise en œuvre

1. **Accord issu des négociations** entre la Suisse et l'Union européenne :  
échéance incertaine, lien avec la problématique des relations institutionnelles
2. **Elaboration et finalisation d'un nouveau dispositif législatif fédéral**  
incluant **un système de compensations équitable** en faveur des cantons touchés par les pertes de revenus fiscaux. Echéance deux ans au minimum
3. **Adaptations de la législation cantonale** et mise en œuvre  
du nouveau régime fiscal, horizon 2017-2018

# Lourdes pertes de recettes fiscales

Conséquences d'un taux unique à 13%  
selon les estimations de l'administration fiscale :

- perte de recettes de **457 millions de francs** (valeur 2008)
- dont **387 millions** pour le canton et environ **70 millions** pour les communes

# Compensations indispensables

- Sans mesures de compensation, **une telle réforme est économiquement insoutenable** pour Genève et pour les autres cantons concernés
- Elle nécessite **d'importants efforts de la part de la Confédération** ainsi qu'une **révision du système de la péréquation intercantonale**
- Cet effort est d'autant plus justifié que **la Confédération bénéficie intégralement de l'impôt fédéral** versé par les sociétés au bénéfice de statuts cantonaux

# Mesures envisageables

L'effort de la Confédération et des cantons peut prendre diverses formes combinées

La solution devra impérativement garantir une **grande sécurité juridique** :

- ▶ **INTERDIRE** dans tous les cantons les taux effectifs inférieurs aux taux planchers de l'UE, soit 12,5% (Irlande)
- ▶ **EXCLURE** dans tous les cantons les mesures qui ne sont pas eurocompatibles

1. **Effort fiscal de la Confédération par une baisse de l'IFD** : une baisse de 2 points permet aux cantons de relever leurs taux de 2 points sans modifier le taux effectif global
2. **Effort fiscal de la Confédération par l'augmentation de la part de l'IFD redistribuée aux cantons** (actuellement : 17%)
  - **Risque** : fortes oppositions politiques liées à l'importante perte de revenus fiscaux pour la Confédération

# Mesures envisageables

L'effort de la Confédération et des cantons peut prendre diverses formes combinées

3. **Augmentations de financements fédéraux** : soutien fédéral accru (hors RPT) pour des prestations importantes fournies par les cantons urbains, comme les Universités et les hautes écoles. Aide fédérale renforcée pour le trafic d'agglomération
  - **Motivation** : ces prestations fournies par les cantons-métropoles bénéficient à l'ensemble du pays et contribuent à préserver le niveau de compétitivité de la Suisse
  
4. **Réforme de la péréquation intercantonale** : correction de la répartition entre la compensation des charges géo-topographiques et socio-démographiques, intégration des charges pour les hautes écoles dans le calcul de la péréquation
  - **Objectif** : augmenter sensiblement la part compensatoire des cantons métropolitains pour les charges spécifiques qu'elles doivent assumer
  - **Risque** : forte opposition de la part des cantons (majoritaires) qui profitent de la clé de répartition actuelle

# Rendre la réforme supportable pour le canton et les communes

- Quelles que soient les mesures retenues, celles-ci devront **compenser au moins la moitié du manque à gagner**
- Seul un effort de cette envergure permettra
  - de rendre la réforme **supportable pour le canton**
  - de **compenser partiellement les pertes des communes**

**Comme les autres cantons fortement touchés, Genève n'acceptera pas une réforme inéquitable qui pénaliserait gravement les principaux centres économiques du pays et nuirait, en fin de compte, à l'ensemble de la Suisse**

**Merci de votre attention**

**Questions ?**

# Sociétés auxiliaires et liées

## Impacts direct, indirect et induit sur l'économie genevoise

11 octobre 2012

# Méthodologie

- **impact direct** mesure la création directe de richesse à travers les activités des sociétés
- **impact indirect** mesure le surplus de valeur injectée à travers les dépenses des sociétés et de leurs employés
- **impact induit** mesure l'effet d'entraînement à travers les dépenses successives

# Impact direct

## Valeur ajoutée (VA)

- augmentation de la valeur des produits résultant du processus de production = valeur de la production *moins* valeur des biens et services entrant dans le processus de production

## Impôts

- sur sociétés auxiliaires et sociétés liées  
chiffres fournis directement (seuls les montants totaux)
- sur personnes physiques  
estimation à travers la masse salariale brute totale

## Impact indirect

engendré par

- dépenses en biens et services des sociétés
  - dépenses en biens et services des employés
- } VA suppl.

## Impact induit

- chaîne de dépenses successives  
à travers VA supplémentaire créée à l'étape précédente
- impacts direct et indirect se propagent assez  
rapidement dans l'économie
- impact induit prend plus de temps

# Impact direct

- A. Nombre de sociétés et d'emplois
- B. Domaines d'activité
- C. Valeur ajoutée
- D. Impôts

toutes les données concernent 2008

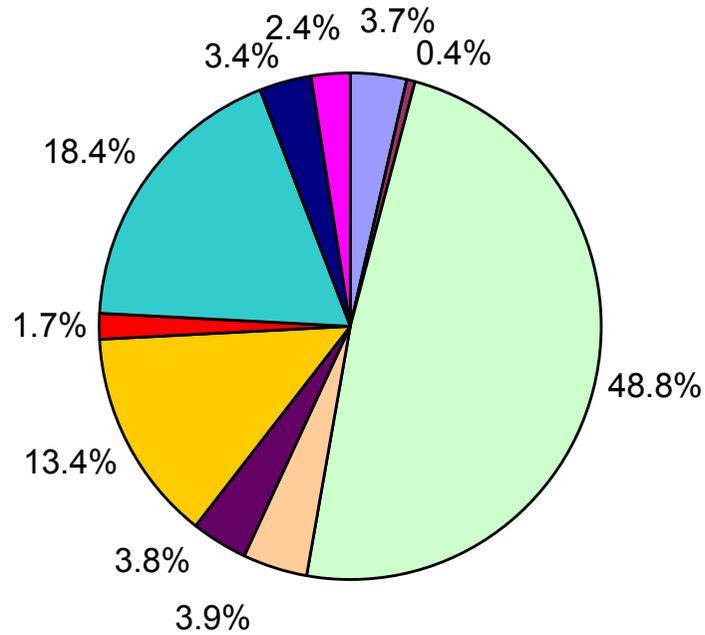
## A. Nombre de sociétés et d'emplois

- **1'081 sociétés**
  - 945 (87,4%) sociétés auxiliaires
  - 136 (12,6%) sociétés liées
- **19'288 emplois EPT (nombre total d'emplois : 21'232)**
  - 15'527 (80,5%) dans les sociétés auxiliaires
  - 3'761 (19,5%) dans les sociétés liées
- **dans le total genevois**
  - sociétés = 4,4% du total des établissements
  - emplois = 7,1% du total des emplois

## B. Domaines d'activité

- 96% des sociétés actives dans le secteur tertiaire
- mais : différences entre sociétés auxiliaires et liées
  - auxiliaires : 53% dans commerce (13% pour liées)
  - liées : 42% dans activités financières (4% pour aux.)
- deux domaines à haute valeur ajoutée

## Sociétés auxiliaires Répartition en %



- |                                                    |                                                     |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Industries manufacturières                         | Autres                                              |
| Commerce                                           | Transports et entreposage                           |
| Information et communication                       | Activités financières et d'assurance                |
| Activités immobilières                             | Activités spécialisées, scientifiques et techniques |
| Activités de services administratifs et de soutien | Autres branches du secteur tertiaire                |

## C. Valeur ajoutée (millions de francs)

	VA	répartition	GE	part
<b>Secteur secondaire</b>	<b>737</b>	<b>19.8</b>	<b>17.8</b>	<b>10.5</b>
Industries manufacturières	737	19.8	14.0	13.2
Autres	1	0.0	3.7	0.1
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>2'983</b>	<b>80.2</b>	<b>82.2</b>	<b>9.1</b>
Commerce	1'583	42.6	16.0	25.0
Transports	127	3.4	1.9	16.6
Hébergement et restauration	0	0.0	2.4	0.0
Information et communication	124	3.3	3.4	9.2
Activités financières et d'assurance	805	21.6	23.4	8.7
Activités immobilières	2	0.1	1.6	0.3
Activités spécialisées et scientifiques	245	6.6	10.2	6.0
Services aux entreprises	24	0.6	1.4	4.3
Autres	73	2.0	21.9	0.8
<b>Total</b>	<b>3'721</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>9.4</b>

## D. Impôts

impôts cantonaux et communaux  
part cantonale à l'IFD

} - sociétés  
- personnes physiques

- **Sociétés** : montant revenant aux cantons et communes  
= **576 millions**

495 millions provenant des sociétés auxiliaires

81 millions provenant des sociétés liées

- = **35%** des impôts des sociétés de capitaux et coopératives  
pour seulement 4,6% en termes d'établissements

→ ces sociétés paient proportionnellement plus d'impôts  
que leur contribution à la VA cantonale

- **Personnes physiques** : **435 millions** soit **13%** du total

## Impact direct total

**3'721** millions de VA = **9,4%** de la VA totale cantonale

**1'011** millions d'impôts revenant aux canton et communes

**19'288** emplois en équivalents plein temps

## Impact indirect

- à travers les salaires : **1'367 millions**  
37% de la VA directe
- à travers les dépenses des sociétés : **1'237 millions**  
33% de la VA directe

impact indirect total : **2'604 millions** de francs

- 15'064 emplois en équivalents plein temps

## Impact induit

impact induit : **3'267 millions**

## **Impact total** (millions de francs)

<b>impact direct (valeur ajoutée directe)</b>	<b>3'721</b>
<b>impact indirect</b>	<b>2'604</b>
<b>impact induit</b>	<b>3'267</b>
<b>total des impacts</b>	<b>9'592</b>
<b>multiplicateur global de l'emploi</b>	<b>2.6</b>

probablement sous-évalué

# Récapitulatif

## Valeur ajoutée, emplois et masse salariale Parts dans le total cantonal

	Valeur ajoutée millions et %		Emplois EPT nombre et %		Masse salariale millions et %	
Impact direct	3'721	9.4%	19'288	8.1%	2'469	10.7%
Impact indirect	2'604	6.6%	15'064	6.3%	1'446	6.3%
<b>Impact direct+indirect</b>	<b>6'325</b>	<b>16.0%</b>	<b>34'352</b>	<b>14.4%</b>	<b>3'915</b>	<b>17.0%</b>

## Impôts revenant au canton et aux communes Parts dans le total cantonal

Impôts sur sociétés auxiliaires et liées millions et %		Impôts sur personnes physiques millions et %	
576	35.0%	435	12.9%

## Multiplicateur de l'emploi

Le multiplicateur de l'emploi s'élève à 2,6

L'impact total représente environ 50'000 emplois EPT ( $19'288 \times 2,6$ )

De l'effet direct à l'effet total final il y a donc création/maintien d'environ 31'000 emplois EPT

**Merci de votre attention**



SOCIETES  
AUXILIAIRES ET  
SOCIETES LIEES  
IMPACTS DIRECT  
INDIRECT ET INDUIT  
SUR L'ECONOMIE  
GENEVOISE

Délia Nilles

Juin 2012

**Sociétés auxiliaires et sociétés liées aux sociétés auxiliaires**  
**Impacts direct, indirect et induit sur l'économie genevoise**

Délia Nilles

Cette étude a été réalisée sur mandat du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) de la République et Canton de Genève. Nous tenons à remercier Monsieur Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat en charge du DARES, pour la confiance renouvelée à l'égard de l'Institut CREA.

L'étude a bénéficié du concours précieux de nombreuses personnes avec lesquelles nous avons pu avoir des discussions fructueuses et qui nous ont fourni des données sans lesquelles la présente étude n'aurait pas pu être menée à bien. Nous tenons à exprimer notre vive reconnaissance et nos remerciements à :

Mesdames

Sarah Busca Bonvin, Directrice générale adjointe, Administration fiscale cantonale  
Emanuela Dose Sarfatis, Attachée de direction, DARES

Messieurs

Yves Gendraud, Directeur, Administration fiscale cantonale  
Roland Rietschin, Membre de la direction, Office cantonal de la statistique (OCSTAT)

Notre gratitude va également aux personnes de l'OCSTAT qui nous ont fourni des informations ou banques de données supplémentaires, à savoir Messieurs Yannic Forney et Nicolas Müller.

Finalement, nous tenons à préciser que nous sommes bien entendu seule responsable du produit final.

Juin 2012

## TABLE DES MATIERES

	<b>Pages</b>
<b>Principaux résultats</b>	<b>1</b>
<b>Introduction</b>	<b>7</b>
<b>1. Impact direct</b>	<b>7</b>
<b>1.1 Sociétés et emplois</b>	<b>8</b>
<b>1.2 Domaines d'activité</b>	<b>9</b>
<b>1.3 Valeur ajoutée</b>	<b>13</b>
<b>1.4 Impôts</b>	<b>16</b>
1.4.1 Sociétés	16
1.4.2 Personnes physiques	17
<b>1.5 Impact direct total</b>	<b>18</b>
<b>2. Impact indirect</b>	<b>18</b>
<b>2.1 Impact indirect via les salaires</b>	<b>20</b>
<b>2.2 Impact indirect via les dépenses des sociétés</b>	<b>24</b>
2.2.1 Sociétés liées	24
2.2.2 Sociétés auxiliaires	26
<b>2.3 Impact indirect total</b>	<b>27</b>
<b>3. Impact induit et impact total</b>	<b>27</b>
<b>4. Impact d'un départ des sociétés auxiliaires</b>	<b>28</b>
<b>Remarques</b>	<b>30</b>
<b>Annexe 1 Valeur ajoutée et PIB</b>	<b>30</b>
<b>Annexe 2 Revenus et dépenses des ménages pour Genève</b>	<b>31</b>

## Les sociétés auxiliaires et sociétés liées dans l'économie genevoise

### Valeur ajoutée, emplois en équivalents plein temps et masse salariale Parts dans le total cantonal

	Valeur ajoutée millions et %		Emplois EPT* nombre et %		Masse salariale millions et %	
Impact direct	3'721	9.4%	19'288	8.1%	2'469	10.7%
Impact indirect	2'604	6.6%	15'064	6.3%	1'446	6.3%
<b>Impact direct+indirect</b>	<b>6'325</b>	<b>16.0%</b>	<b>34'352</b>	<b>14.4%</b>	<b>3'915</b>	<b>17.0%</b>

\* EPT = emplois en équivalents plein temps.

### Impôts revenant au canton et aux communes Parts dans le total cantonal\*

Impôts sur sociétés auxiliaires et liées millions et %		Impôts sur personnes physiques millions et %	
<b>576</b>	<b>35.0%</b>	<b>435</b>	<b>12.9%</b>

\* Sociétés auxiliaires et liées : part dans le total des impôts des sociétés de capitaux et coopératives.

Personnes physiques : part dans le total de l'impôt sur le revenu de l'Etat.

### Multiplicateur de l'emploi

Chaque emploi en équivalents plein temps dans les sociétés auxiliaires et liées permet d'en créer ou d'en maintenir 1,6 dans le reste de l'économie genevoise

## Principaux résultats

Les résultats ci-dessous se réfèrent à l'année 2008, les données fiscales disponibles les plus récentes étant celles pour l'année 2008.

Les sociétés auxiliaires et sociétés liées aux sociétés auxiliaires représentent :

- |                                                                |   |                 |
|----------------------------------------------------------------|---|-----------------|
| • 1'081 sociétés                                               | } | impact direct   |
| • 19'288 emplois en équivalents plein temps                    |   |                 |
| • 3'721 millions de valeur ajoutée                             |   |                 |
| • 1'011 millions d'impôts revenant au canton et aux communes   |   |                 |
| • 2'604 millions de valeur ajoutée supplémentaire              | } | impact indirect |
| • 15'064 emplois en équivalents plein temps créés ou maintenus |   |                 |
| • 3'267 millions de valeur ajoutée induite                     | } | impact induit   |
| • 9'592 millions de valeur ajoutée globale                     | } | impact total    |
| • un multiplicateur global de l'emploi de 2,6                  |   |                 |

D'une valeur ajoutée de 3'721 millions créée directement par les sociétés auxiliaires et liées, on passe, après avoir tenu compte de tous les effets indirects et induits, à une valeur ajoutée totale atteignant 9'592 millions, soit 2,6 fois plus, ce qui correspond également au multiplicateur de l'emploi, étant donné que la valeur ajoutée est calculée à travers les emplois en équivalents plein temps. Cela signifie que chaque emploi en équivalents plein temps existant dans les sociétés auxiliaires et liées permet de créer ou maintenir 1,6 emploi supplémentaire en équivalents plein temps dans le reste de l'économie.

### Définition

Les sociétés auxiliaires sont des sociétés qui déploient l'essentiel de leurs activités commerciales à l'étranger, bénéficiant dès lors d'un traitement fiscal avantageux. Les sociétés liées aux sociétés auxiliaires sont, comme leur nom l'indique, étroitement associées aux activités des sociétés auxiliaires. Le risque est élevé qu'elles quittent le canton si les sociétés, auxquelles elles sont rattachées, disparaissent ou quittent elles-mêmes le canton. A noter que les sociétés liées ne bénéficient pas de statuts fiscaux spéciaux et sont par conséquent imposées de manière ordinaire.

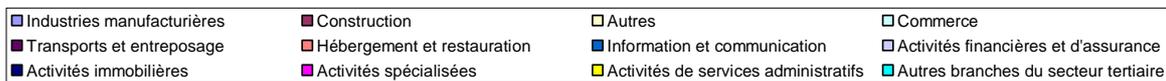
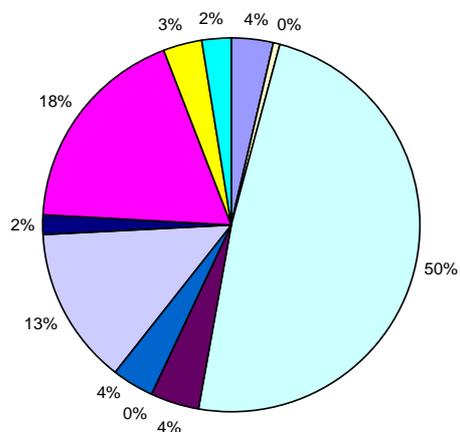
## Impact direct

Les 1'081 sociétés auxiliaires et liées représentent 4,4% de l'ensemble des entreprises et sociétés dans le canton et 7,1% des emplois totaux des secteurs secondaire et tertiaire dans l'économie genevoise (sans les Organisations internationales gouvernementales). La part relative des emplois est donc légèrement supérieure à celle du nombre de sociétés. Les sociétés auxiliaires sont plus nombreuses que les sociétés qui leurs sont liées (945 vs 136) et leur nombre d'emplois est par conséquent également plus élevé (17'368 vs 3'864).

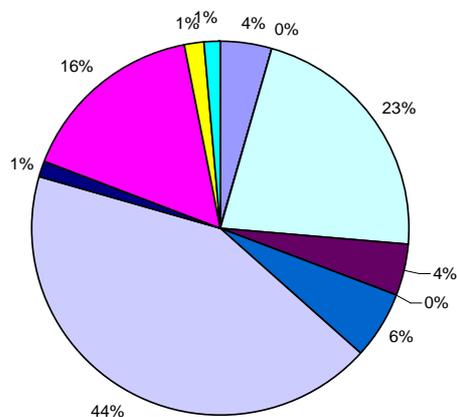
Les sociétés auxiliaires et liées se retrouvent presque exclusivement dans le secteur tertiaire, qui représente 96% du total des sociétés prises en considération ici. On relève toutefois une différence notable dans la répartition par branches entre les sociétés auxiliaires et les sociétés liées. Alors que les sociétés auxiliaires déploient leurs activités pour presque la moitié d'entre elles dans le commerce (48,8%), où elles représentent 52,7% des emplois, les sociétés liées sont, elles, majoritairement actives dans les services financiers et d'assurances, avec 42,6% du total de leurs sociétés et 42% de leurs emplois. Les sociétés auxiliaires et liées sont très peu actives dans l'industrie. Ces différences se reflèteront également dans la valeur ajoutée.

Répartition en %	sociétés auxiliaires		sociétés liées	
	nombre	emplois	nombre	emplois
<b>Secteur secondaire</b>	<b>4.1</b>	<b>15.9</b>	<b>4.4</b>	<b>25.3</b>
<b>Industries manufacturières</b>	<b>3.7</b>	<b>15.9</b>	<b>4.4</b>	<b>25.3</b>
<i>dont</i> industrie chimique	0.6	11.9	2.2	23.8
fabric. de produits informatiques, électron., opt.	1.1	1.2	1.5	0.2
<b>Autres</b>	<b>0.4</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>95.9</b>	<b>84.1</b>	<b>95.6</b>	<b>74.7</b>
<b>Commerce</b>	<b>48.8</b>	<b>52.7</b>	<b>22.1</b>	<b>13.2</b>
<i>dont</i> commerce de gros	45.2	51.6	19.9	12.5
<i>dont</i> trading	2.6	1.2	0.7	0.0
commerce de détail	3.2	1.0	1.5	0.5
<b>Transports et entreposage</b>	<b>3.9</b>	<b>4.0</b>	<b>4.4</b>	<b>10.5</b>
<b>Hébergement et restauration</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
<b>Information et communication</b>	<b>3.8</b>	<b>4.4</b>	<b>5.9</b>	<b>1.3</b>
<i>dont</i> programmation, conseil et autres activités inform.	2.8	1.3	3.7	1.1
<b>Activités financières et d'assurance</b>	<b>13.4</b>	<b>4.3</b>	<b>42.6</b>	<b>42.0</b>
<i>dont</i> activités des services financiers	9.1	0.8	37.5	41.6
<i>dont</i> activités des sociétés holding	1.7	0.1	16.2	0.0
autres activités des services financiers	7.3	0.7	16.9	0.0
assurance	0.5	0.8	0.0	0.0
activités auxiliaires de services financiers et d'ass.	3.8	2.6	5.1	0.4
<b>Activités immobilières</b>	<b>1.7</b>	<b>0.1</b>	<b>1.5</b>	<b>0.0</b>
<b>Activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>	<b>18.4</b>	<b>14.0</b>	<b>16.2</b>	<b>6.3</b>
<i>dont</i> activités juridiques et comptables	2.8	0.4	4.4	0.4
activités des sièges ; conseil de gestion	9.3	9.2	8.8	2.5
<i>dont</i> conseil de gestion	6.9	1.3	3.7	0.0
<b>Activités de services administratifs et de soutien</b>	<b>3.4</b>	<b>1.2</b>	<b>1.5</b>	<b>1.5</b>
<b>Autres branches du secteur tertiaire</b>	<b>2.4</b>	<b>3.6</b>	<b>1.5</b>	<b>0.0</b>
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

### Sociétés auxiliaires répartition en %



### Sociétés liées répartition en %



## Valeur ajoutée

La valeur ajoutée de l'ensemble des sociétés auxiliaires et liées se monte à 3'721 millions, soit 9,4% de la valeur ajoutée totale du canton, la part des sociétés auxiliaires s'élevant à 7% et celle des sociétés liées à 2,4%. Pour les sociétés auxiliaires, c'est la branche du commerce qui prédomine avec une valeur ajoutée de 1'495 millions, soit plus de la moitié de la valeur ajoutée des sociétés auxiliaires. La valeur ajoutée de cette branche représente 23,6% de la valeur ajoutée de la même branche au niveau cantonal. Pour les sociétés liées, c'est la branche des activités financières qui prédomine avec 560 millions, soit 60% de la valeur ajoutée globale des sociétés liées. Cette branche contribue pour 6% à la valeur ajoutée de la même branche au niveau cantonal.

Valeur ajoutée (millions et %)	auxiliaires		liées	
	valeur ajoutée	part*	valeur ajoutée	part*
<b>Secteur secondaire</b>	<b>544</b>	<b>7.7</b>	<b>193</b>	<b>2.7</b>
Industries manufacturières	543	9.8	193	3.5
Autres	1	0.1	0	0.0
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>2'244</b>	<b>6.9</b>	<b>739</b>	<b>2.3</b>
Commerce	1'495	23.6	88	1.4
Transports	78	10.3	48	6.3
Information et communication	119	8.8	5	0.4
Activités financières et d'assurance	245	2.6	560	6.0
Activités immobilières	2	0.3	0	0.0
Activités spécialisées et scientifiques	213	5.2	32	0.8
Services aux entreprises	18	3.3	6	1.0
Autres	73	0.8	0	0.0
<b>Total</b>	<b>2'788</b>	<b>7.0</b>	<b>933</b>	<b>2.4</b>

\* Part dans la valeur ajoutée totale des mêmes branches au niveau cantonal.

La masse salariale annuelle distribuée par les sociétés auxiliaires et liées s'élève à 2,5 milliards, soit 10,7% de la masse salariale totale dans le canton.

## Impôts

Pour les sociétés auxiliaires, le montant des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital ainsi que l'IFD sur le bénéfice atteignent 1'095 millions, dont 495 reviennent au canton et aux communes. Pour les sociétés liées, ces chiffres se montent à respectivement 122 et 81 millions. Au total, le canton et les communes bénéficient donc de 576 millions au titre d'impôts sur les sociétés auxiliaires et liées, auxquels s'ajoutent 435 millions au titre d'impôts sur le revenu des personnes physiques. Alors que les sociétés auxiliaires et liées ne représentent que 4,6% du nombre total de sociétés de capitaux et coopératives, leur part aux impôts de l'ensemble de ces sociétés est bien plus importante, car elle atteint 35%. Les sociétés auxiliaires et liées paient ainsi

proportionnellement nettement plus d'impôts que ne laisse prévoir leur part à la valeur ajoutée dans le canton qui s'élève à 9,4%.

### **Impact indirect**

Les flux financiers générés par les activités des sociétés auxiliaires et liées et injectés dans l'économie sont une source de revenu pour les fournisseurs de biens et services et, par la suite, également un moyen de dépenses en biens et services, que ce soit à travers les salaires distribués ou les achats effectués par les fournisseurs auprès d'autres. L'impact indirect est une mesure, en termes de valeur ajoutée supplémentaire et d'emplois en équivalents plein temps créés ou maintenus, des effets qui passent par la chaîne des fournisseurs en biens et services de ces sociétés, soit à travers les salaires distribués, soit à travers les dépenses en biens et services des sociétés.

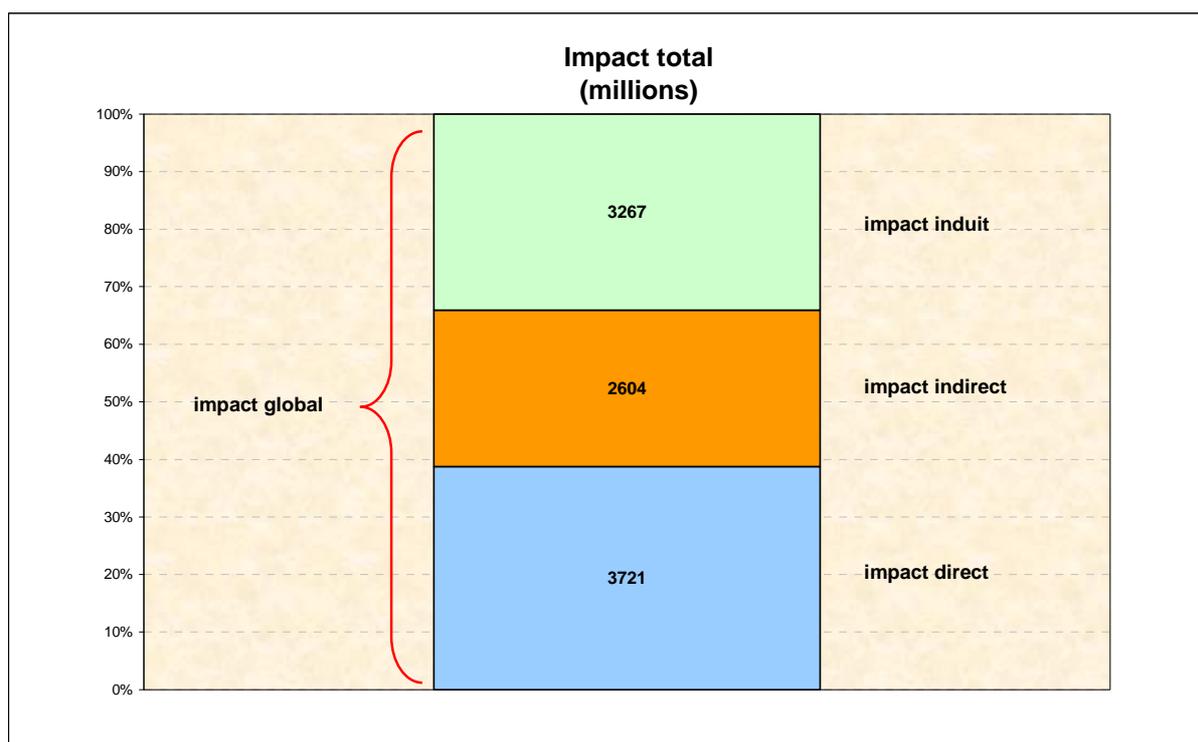
L'impact indirect total des activités des sociétés auxiliaires et liées ainsi que de leurs employés conduit à une valeur ajoutée supplémentaire de 2'604 millions. A cette valeur ajoutée supplémentaire sont associés 15'064 emplois en équivalents plein temps. L'effet multiplicateur de l'emploi est de 1,8, ce qui signifie qu'un emploi en équivalents plein temps dans les sociétés auxiliaires et liées permet indirectement de créer ou maintenir 0,8 emploi supplémentaire en équivalents plein temps à travers les dépenses des personnes travaillant dans ces sociétés et à travers les dépenses en biens et services des sociétés mêmes.

### **Impact induit**

L'impact indirect n'est que la première étape d'une multitude d'autres impacts engendrés par les dépenses successives ou, en d'autres termes, par un effet d'entraînement des dépenses des impacts direct et indirect. La valeur ajoutée supplémentaire créée ainsi par l'impact indirect engendrera une nouvelle valeur ajoutée et ainsi de suite jusqu'à ce que toute la valeur ajoutée soit absorbée. L'impact induit est estimé à 3'267 millions.

### **Impact total en termes de valeur ajoutée**

Si l'on additionne les impacts direct, indirect et induit, on aboutit à une valeur ajoutée globale estimée à 9,6 milliards. Au total, au vu de la méthodologie adoptée pour calculer les impacts susmentionnés, on obtient un multiplicateur de l'emploi de 2,6, c'est-à-dire qu'à chaque emploi en équivalents plein temps existant dans les sociétés auxiliaires et liées est associé 1,6 emploi supplémentaire en équivalents plein temps dans le reste de l'économie.



Il est difficile d'examiner comment se propagerait un départ des sociétés auxiliaires dans l'économie genevoise, d'autant plus que le risque est élevé que les sociétés qui leur sont liées, quittent également le canton. Les impacts, bien que négatifs en termes d'emplois, de valeur ajoutée, d'impôts, etc., pourraient se diluer en partie à travers le temps.

Mesurer correctement cet impact s'avère difficile et on ne peut que se référer aux chiffres mentionnés ci-dessus pour avoir une idée. Si ces sociétés disparaissaient du jour au lendemain, la perte immédiate pour l'économie genevoise serait équivalente à l'impact direct de 3,7 milliards, à laquelle s'ajouterait le manque à gagner pour le canton et les communes sous forme de pertes de recettes fiscales pour un total 1'011 millions. S'y grefferaient par-dessus tous les effets indirects tels que ceux sur le marché de l'emploi, par exemple.

---

## Introduction

L'objectif de la présente étude est d'analyser l'impact direct et les impacts indirect et induit sur l'économie genevoise des sociétés auxiliaires, qui déploient l'essentiel de leurs activités commerciales à l'étranger, et des sociétés liées aux sociétés auxiliaires, qui, comme leur nom l'indique, sont étroitement associées aux activités des sociétés auxiliaires. De façon schématique, les trois impacts susmentionnés se résument ainsi :

- impact direct : mesure la création directe de richesse (essentiellement valeur ajoutée et impôts) à travers les activités des sociétés ;
- impact indirect : mesure le surplus de valeur injectée dans l'économie genevoise à partir des dépenses des sociétés et employés ;
- impact induit : mesure l'effet d'entraînement à travers les dépenses successives engendrées par les impacts directs et indirects.

La première partie de la présente étude examine l'impact direct de ces sociétés sur l'économie genevoise. Les deuxième et troisième parties ajoutent la composante de l'impact indirect et de l'impact induit. Le but est d'estimer l'effet multiplicateur des activités de ces sociétés, à savoir la création supplémentaire de valeur ajoutée ainsi que la création ou le maintien des emplois associés. Les estimations auxquelles nous aboutirons donneront une idée de la perte pour l'économie genevoise en termes de valeur ajoutée, d'emplois et d'impôts, dans l'hypothèse où ces sociétés quitteraient le territoire genevois.

Les analyses et estimations qui suivent se réfèrent à l'année 2008, étant donné que les chiffres les plus récents disponibles concernant l'imposition de ces sociétés sont ceux de l'année 2008.

### 1. Impact direct<sup>1</sup>

Dans cette partie, nous estimerons l'impact direct à travers le nombre de sociétés auxiliaires et de sociétés liées aux sociétés auxiliaires, le nombre d'emplois et la valeur ajoutée correspondante. Par la suite, nous appellerons les sociétés susmentionnées simplement sociétés auxiliaires et liées. D'abord nous décrirons le nombre de sociétés auxiliaires et de sociétés liées ainsi que les emplois correspondants. Après avoir décrit ces sociétés en termes de nombre et d'emplois, nous examinerons ensuite les branches d'activités dans lesquelles elles sont actives ainsi que leur impact sur l'économie

---

<sup>1</sup> Tous les chiffres mis à notre disposition ont été spécialement établis pour cette étude par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) et l'Administration fiscale cantonale (AFC). Nous tenons à leur réitérer nos plus vifs remerciements.

genevoise en termes de valeur ajoutée, cette dernière étant une des variables communément utilisée pour évaluer le poids des activités d'une société ou d'une branche dans une économie. Le montant des impôts imputables à ces sociétés et aux personnes y travaillant viendra compléter le tableau et permettra de déduire une estimation de l'impact direct total.

## 1.1 Sociétés et emplois

Dans la législation genevoise, les sociétés auxiliaires (mixtes ou de domicile) sont en grande partie des sociétés de capitaux ou des sociétés coopératives, dont les activités commerciales se déploient pour l'essentiel à l'étranger<sup>2</sup>. Les sociétés auxiliaires implantées dans le canton peuvent y exercer une activité commerciale accessoire atteignant au maximum 30% du total de leurs activités. Pour les revenus de source étrangère, les sociétés auxiliaires peuvent bénéficier, au plan cantonal et communal, d'un taux d'imposition réduit, selon l'importance de l'activité administrative ou commerciale. En revanche, les revenus de source suisse sont imposés au taux normal de l'impôt sur le bénéfice. Ces sociétés bénéficient donc d'un traitement fiscal avantageux justifié par le fait que le bénéfice imposable vient en majeure partie de l'étranger.

Les sociétés liées aux sociétés auxiliaires sont des sociétés qui appartiennent au même groupe qu'une société auxiliaire, mais qui sont imposées de manière ordinaire. Elles exercent des activités sur sol genevois uniquement ou en grande partie grâce à leur lien avec les sociétés auxiliaires. Le risque est élevé qu'elles quittent le canton si les sociétés, auxquelles elles sont rattachées, disparaissent ou quittent elles-mêmes le canton. Dans ce qui suit nous appellerons ces sociétés simplement sociétés liées.

Du tableau 1, qui indique le nombre de sociétés auxiliaires et liées ainsi que les emplois correspondants, on déduit que les sociétés liées représentent 12,6% de l'ensemble de ces deux types de sociétés et 18,2% des emplois. Alors que le nombre total de sociétés (1'081) représente 4,4% du total des entreprises dans le canton en 2008, la part du nombre d'emplois est plus importante et atteint 7,1% des emplois totaux des secteurs secondaire et tertiaire de l'économie genevoise en 2008, sans les emplois des Organisations internationales gouvernementales (tableau 2). La taille moyenne (emplois par société) est de 18 emplois pour les sociétés auxiliaires et de 28 pour les sociétés liées. A titre de comparaison, la taille moyenne pour l'ensemble des entreprises établies dans le canton s'élève à 14 en 2008.

---

<sup>2</sup> Pour une définition au niveau national, voir *L'imposition des personnes morales*, Conférence suisse des impôts, Berne, 2010.

**Tableau 1**  
**Sociétés auxiliaires et liées en 2008**  
**Nombre et répartition en %**

	sociétés		emplois		taille moyenne <sup>1</sup>
	nombre	part (%)	nombre	part (%)	
sociétés auxiliaires	945	87.4	17'368	81.8	18
sociétés liées	136	12.6	3'864	18.2	28
<b>total</b>	<b>1'081</b>	<b>100.0</b>	<b>21'232</b>	<b>100.0</b>	<b>20<sup>2</sup></b>

Source : Office cantonal de la statistique et Administration fiscale cantonale, Genève.

<sup>1</sup> Nombre d'emplois par société.

<sup>2</sup> S'agissant de taille moyenne, les chiffres ne s'additionnent pas entre sociétés auxiliaires et sociétés liées.

**Tableau 2**  
**Sociétés auxiliaires et liées en 2008**  
**Part dans le total cantonal des entreprises et des emplois\* (%)**

	sociétés auxiliaires	sociétés liées	Total
sociétés	3.8	0.6	4.4
emplois	5.8	1.3	7.1

\* Emplois des secteurs secondaire et tertiaire, sans OIG.

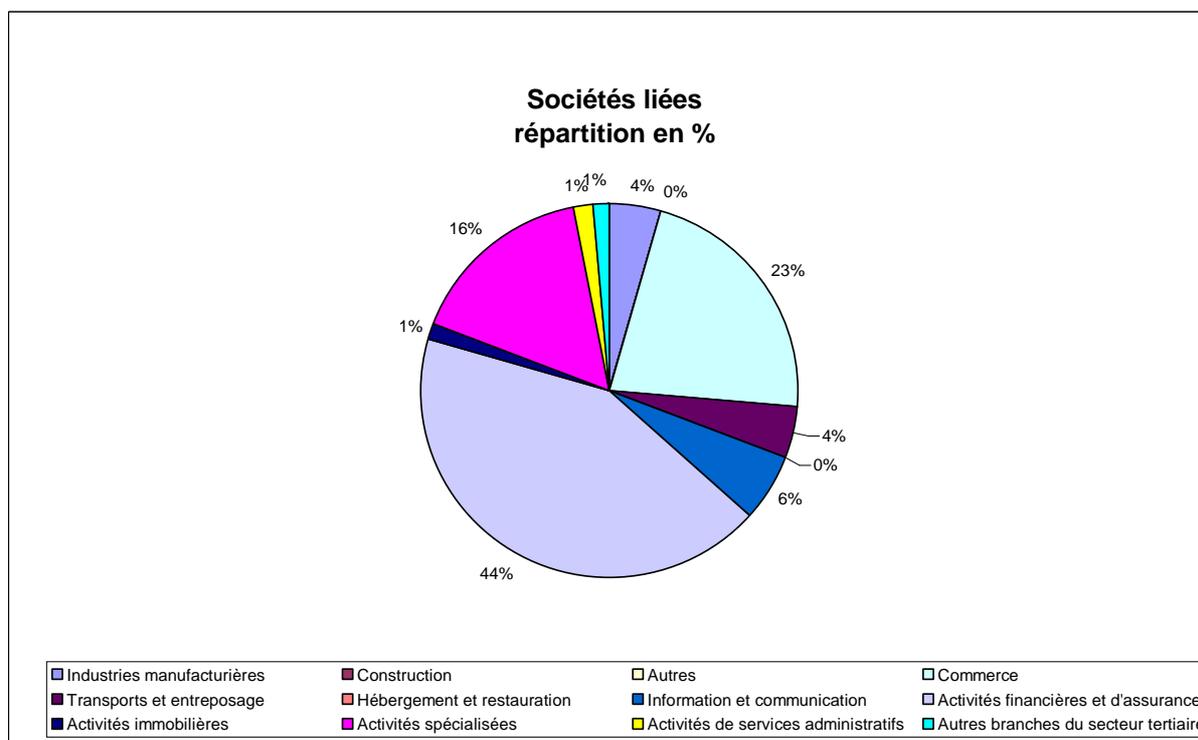
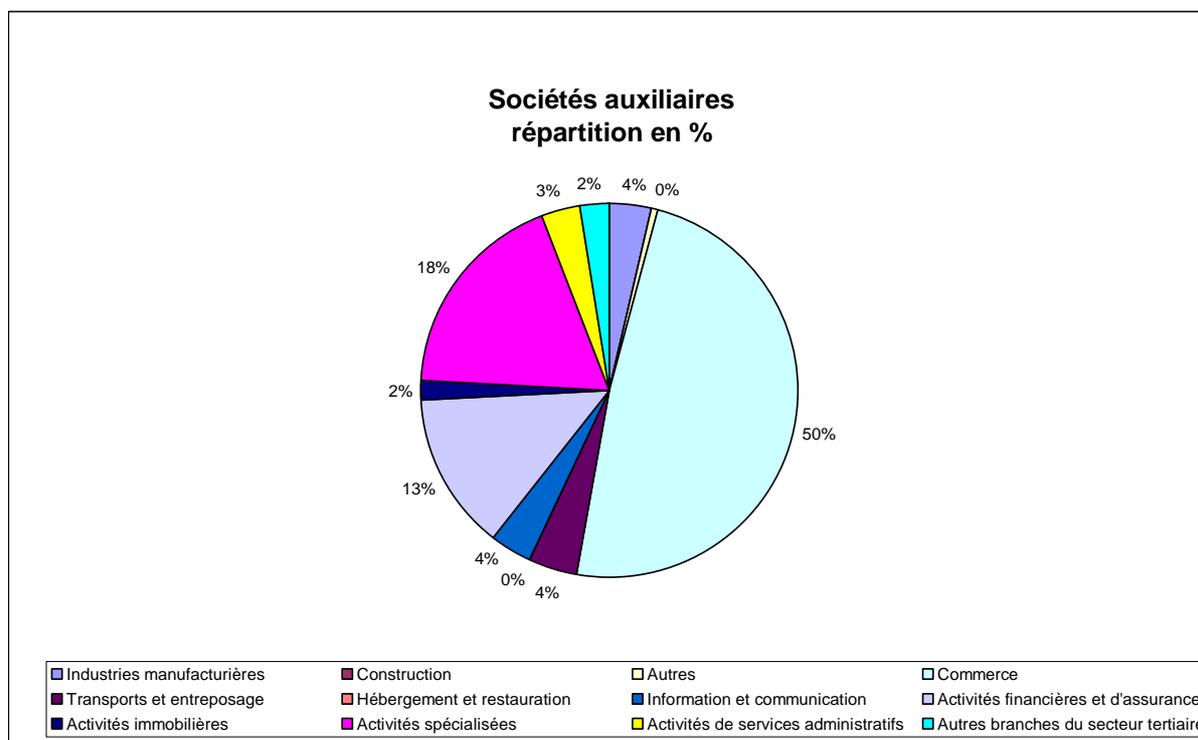
## 1.2 Domaines d'activité

Après avoir examiné les sociétés auxiliaires et liées en termes de nombre et d'emplois associés, nous analysons dans ce qui suit les branches d'activité dans lesquelles elles sont actives.

Il ressort des tableaux 3a et 3b que les sociétés auxiliaires et liées se retrouvent presque exclusivement dans le secteur tertiaire, puisque ce dernier représente 95,8% du total des sociétés prises en considération ici. En revanche, la part de l'emploi est proportionnellement moins élevée avec 82,3% pour l'ensemble des deux types de sociétés. On note toutefois une différence marquée dans la répartition par branches entre les sociétés auxiliaires et les sociétés liées (voir aussi le graphique 1). Parmi les sociétés auxiliaires, c'est la branche du commerce (y compris le négoce) qui est prépondérante, puisque 48,8% des sociétés auxiliaires sont actives dans le commerce et constituent plus de la moitié des emplois (52,7%). La branche des activités financières et d'assurances ne représente en revanche que 13,4% des sociétés auxiliaires et 4,3% des emplois. L'inverse se vérifie pour les sociétés liées, qui sont actives majoritairement dans la branche finance et assurances, qui représente 42,6% des sociétés liées et 42% des emplois correspondants. Le poids de la branche du commerce n'est toutefois pas négligeable avec 22,1% des sociétés liées et 13,2% des emplois.

Les sociétés auxiliaires et liées se trouvent donc quasi exclusivement dans le secteur tertiaire et, dans ce dernier, les sociétés auxiliaires déploient leurs activités pour presque

la moitié dans le commerce, alors que les sociétés liées sont majoritairement actives dans les services financiers et assurances. Les sociétés auxiliaires et liées sont peu actives dans l'industrie et dans le secteur secondaire en général, contrairement à ce qui se passe pour l'économie genevoise dans son ensemble où le secteur secondaire représente environ 16% du total des emplois (sans les organisations internationales).



**Graphique 1**

**Tableau 3a**  
**Sociétés auxiliaires et liées, selon la branche d'activité, 2008**  
**Nombre et répartition en %**

	sociétés auxiliaires		sociétés liées		total	
	nombre	part (%)	nombre	part (%)	nombre	part (%)
<b>Secteur secondaire</b>	<b>39</b>	<b>4.1</b>	<b>6</b>	<b>4.4</b>	<b>45</b>	<b>4.2</b>
<b>Industries manufacturières</b>	<b>35</b>	<b>3.7</b>	<b>6</b>	<b>4.4</b>	<b>41</b>	<b>3.8</b>
<i>dont</i> industrie chimique	6	0.6	3	2.2	9	0.8
fabrication de produits informatiques, électron. et optiques	10	1.1	2	1.5	12	1.1
<b>Autres</b>	<b>4</b>	<b>0.4</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>	<b>4</b>	<b>0.4</b>
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>906</b>	<b>95.9</b>	<b>130</b>	<b>95.6</b>	<b>1'036</b>	<b>95.8</b>
<b>Commerce</b>	<b>461</b>	<b>48.8</b>	<b>30</b>	<b>22.1</b>	<b>491</b>	<b>45.4</b>
<i>dont</i> commerce de gros	427	45.2	27	19.9	454	42.0
<i>dont</i> trading	25	2.6	1	0.7	26	2.4
commerce de détail	30	3.2	2	1.5	32	3.0
<b>Transports et entreposage</b>	<b>37</b>	<b>3.9</b>	<b>6</b>	<b>4.4</b>	<b>43</b>	<b>4.0</b>
<b>Hébergement et restauration</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>
<b>Information et communication</b>	<b>36</b>	<b>3.8</b>	<b>8</b>	<b>5.9</b>	<b>44</b>	<b>4.1</b>
<i>dont</i> programmation, conseil et autres activités informatiques	26	2.8	5	3.7	31	2.9
<b>Activités financières et d'assurance</b>	<b>127</b>	<b>13.4</b>	<b>58</b>	<b>42.6</b>	<b>185</b>	<b>17.1</b>
<i>dont</i> activités des services financiers, hors assurances	86	9.1	51	37.5	137	12.7
<i>dont</i> activités des sociétés holding	16	1.7	22	16.2	38	3.5
autres activités des services financiers	69	7.3	23	16.9	92	8.5
assurance	5	0.5	0	0.0	5	0.5
activités auxiliaires de services financiers et d'assurances	36	3.8	7	5.1	43	4.0
<b>Activités immobilières</b>	<b>16</b>	<b>1.7</b>	<b>2</b>	<b>1.5</b>	<b>18</b>	<b>1.7</b>
<b>Activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>	<b>174</b>	<b>18.4</b>	<b>22</b>	<b>16.2</b>	<b>196</b>	<b>18.1</b>
<i>dont</i> activités juridiques et comptables	26	2.8	6	4.4	32	3.0
activités des sièges ; conseil de gestion	88	9.3	12	8.8	100	9.3
<i>dont</i> conseil de gestion	65	6.9	5	3.7	70	6.5
<b>Activités de services administratifs et de soutien</b>	<b>32</b>	<b>3.4</b>	<b>2</b>	<b>1.5</b>	<b>34</b>	<b>3.1</b>
<b>Autres branches du secteur tertiaire</b>	<b>23</b>	<b>2.4</b>	<b>2</b>	<b>1.5</b>	<b>25</b>	<b>2.3</b>
<b>Total</b>	<b>945</b>	<b>100.0</b>	<b>136</b>	<b>100.0</b>	<b>1'081</b>	<b>100.0</b>

Source : Office cantonal de la statistique et Administration fiscale cantonale, Genève, et calculs propres.

**Tableau 3b**  
**Emplois associés aux sociétés auxiliaires et liées, selon la branche d'activité, 2008**  
**Nombre et répartition en %**

	sociétés auxiliaires		sociétés liées		total	
	nombre	part (%)	nombre	part (%)	nombre	part (%)
<b>Secteur secondaire</b>	<b>2'770</b>	<b>15.9</b>	<b>978</b>	<b>25.3</b>	<b>3'748</b>	<b>17.7</b>
<b>Industries manufacturières</b>	<b>2'762</b>	<b>15.9</b>	<b>978</b>	<b>25.3</b>	<b>3'740</b>	<b>17.6</b>
<i>dont</i> industrie chimique	2'073	11.9	919	23.8	2'992	14.1
fabrication de produits informatiques, électron. et optiques	213	1.2	7	0.2	220	1.0
<b>Autres</b>	<b>8</b>	<b>0.0</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>	<b>8</b>	<b>0.0</b>
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>14'598</b>	<b>84.1</b>	<b>2'886</b>	<b>74.7</b>	<b>17'484</b>	<b>82.3</b>
<b>Commerce</b>	<b>9'150</b>	<b>52.7</b>	<b>509</b>	<b>13.2</b>	<b>9'659</b>	<b>45.5</b>
<i>dont</i> commerce de gros	8'967	51.6	484	12.5	9'451	44.5
<i>dont trading</i>	208	1.2	0	0.0	208	1.0
commerce de détail	178	1.0	21	0.5	199	0.9
<b>Transports et entreposage</b>	<b>690</b>	<b>4.0</b>	<b>405</b>	<b>10.5</b>	<b>1'095</b>	<b>5.2</b>
<b>Hébergement et restauration</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>
<b>Information et communication</b>	<b>758</b>	<b>4.4</b>	<b>49</b>	<b>1.3</b>	<b>807</b>	<b>3.8</b>
<i>dont</i> programmation, conseil et autres activités informatiques	218	1.3	44	1.1	262	1.2
<b>Activités financières et d'assurance</b>	<b>741</b>	<b>4.3</b>	<b>1'621</b>	<b>42.0</b>	<b>2'362</b>	<b>11.1</b>
<i>dont</i> activités des services financiers, hors assurances	146	0.8	1'606	41.6	1'752	8.3
<i>dont</i> activités des sociétés holding	11	0.1	0	0.0	11	0.1
autres activités des services financiers	118	0.7	0	0.0	118	0.6
assurance	147	0.8	0	0.0	147	0.7
activités auxiliaires de services financiers et d'assurances	448	2.6	15	0.4	463	2.2
<b>Activités immobilières</b>	<b>10</b>	<b>0.1</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>	<b>10</b>	<b>0.0</b>
<b>Activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>	<b>2'424</b>	<b>14.0</b>	<b>243</b>	<b>6.3</b>	<b>2'667</b>	<b>12.6</b>
<i>dont</i> activités juridiques et comptables	70	0.4	14	0.4	84	0.4
activités des sièges ; conseil de gestion	1'598	9.2	96	2.5	1'694	8.0
<i>dont</i> conseil de gestion	234	1.3	0	0.0	234	1.1
<b>Activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>	<b>200</b>	<b>1.2</b>	<b>59</b>	<b>1.5</b>	<b>259</b>	<b>1.2</b>
<b>Autres branches du secteur tertiaire</b>	<b>625</b>	<b>3.6</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>	<b>625</b>	<b>2.9</b>
<b>Total</b>	<b>17'368</b>	<b>100.0</b>	<b>3'864</b>	<b>100.0</b>	<b>21'232</b>	<b>100.0</b>

Source : Office cantonal de la statistique et Administration fiscale cantonale, Genève, et calculs propres.

Quant à la taille moyenne de ces sociétés, le tableau suivant indique que, dans le secteur tertiaire, où elles sont majoritaires, les sociétés auxiliaires et liées sont de taille moyenne légèrement supérieure à celle de l'ensemble des entreprises établies dans le canton. Toutefois on note des différences notables au niveau des branches. Ainsi, pour la branche des activités financières et d'assurances, la taille moyenne des sociétés auxiliaires est nettement inférieure à celle des entreprises du canton, alors que celle pour les sociétés liées est nettement supérieure. Dans la branche du commerce, la taille moyenne pour les sociétés auxiliaires et pour les sociétés liées dépasse largement celle pour l'ensemble des entreprises. Ceci confirme ce que nous avons mentionné plus haut, à savoir que ces sociétés sont surtout actives dans les branches du commerce et de la finance. Dans le secteur secondaire, où elles sont pourtant peu présentes, la taille moyenne des sociétés auxiliaires et liées dépasse néanmoins largement celle de l'ensemble des entreprises du secteur secondaire au niveau cantonal.

**Tableau 4**  
**Sociétés auxiliaires et liées**  
**Taille moyenne**

	<b>total entreprises<sup>1</sup></b>	<b>auxiliaires</b>	<b>liées</b>
<b>Secteur secondaire</b>	<b>13</b>	<b>71</b>	<b>163</b>
Industries manufacturières	18	79	163
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>22</b>
Commerce ; réparation	9	20	17
Transports et entreposage	23	19	68
Information et communication	9	21	6
Activités financières et d'assurance	22	6	28
Activités spécialisées, scientifiques et tech.	6	14	11
Activités de services admin. et de soutien	16	6	30
Autres branches du secteur tertiaire	22	27	0
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>28</b>

<sup>1</sup> Nombre total d'entreprises établies dans le canton.

A noter qu'il s'agit de taille moyenne, donc les chiffres ne s'additionnent pas d'une branche à l'autre.

### 1.3 Valeur ajoutée

Pour mieux évaluer le poids économique des sociétés sous revue, il convient d'examiner leur valeur ajoutée et de la comparer à la valeur ajoutée globale dans l'économie genevoise. Cette dernière est obtenue en additionnant les valeurs ajoutées de toutes les entreprises établies dans le canton, elle s'apparente alors au produit intérieur brut (PIB)<sup>3</sup>. Selon une définition internationale, la valeur ajoutée représente l'augmentation de la valeur des produits résultant du processus de production. Elle correspond à la différence entre la valeur de la production (chiffre d'affaires) et la valeur

<sup>3</sup> Voir l'annexe 1.

des biens et services entrant dans la production (consommation intermédiaire)<sup>4</sup>. La valeur ajoutée d'une économie est obtenue en multipliant la valeur ajoutée unitaire<sup>5</sup> de chacune des branches d'activités économiques avec le nombre d'emplois en équivalents plein temps (EPT) correspondants et en les additionnant. Ainsi, la somme des valeurs ajoutées de toutes les branches économiques donne le produit intérieur brut, estimé dans ce cas selon l'approche dite de la production (voir annexe 1).

Etant donné que, pour les sociétés auxiliaires et liées en question, nous avons les emplois en équivalents plein temps par branche d'activité, on peut dès lors adopter la méthodologie susmentionnée, à savoir multiplier les emplois en équivalents plein temps par la valeur ajoutée unitaire de la branche correspondante.

Le tableau 5 indique le résultat des estimations de la valeur ajoutée (VA) pour les sociétés auxiliaires, pour les sociétés liées et pour l'ensemble des deux types de sociétés. Les sociétés auxiliaires contribuent pour 7% à la valeur ajoutée totale du canton et les sociétés liées pour 2,4%, ce qui donne 9,4% pour l'ensemble de ces deux types de sociétés. Les activités des sociétés auxiliaires dans la branche du commerce contribuent pour 23,6% à la valeur ajoutée totale de cette branche au niveau cantonal et les activités des sociétés liées dans la branche de la finance contribuent pour 6% à la valeur ajoutée cantonale de cette branche.

Dans le tableau 6 on trouve une confirmation des différences structurelles mentionnées dans la partie 1.2, à savoir que les sociétés auxiliaires sont majoritairement actives dans le commerce, avec 53,6% de la valeur ajoutée globale des sociétés auxiliaires, et les sociétés liées sont majoritairement actives dans le secteur financier, avec 60% de la valeur ajoutée globale des sociétés liées. Il est également intéressant de constater que, si les sociétés liées représentent 1,6% des emplois en équivalents plein temps (EPT) genevois<sup>6</sup>, leurs activités représentent 2,4% de la valeur ajoutée totale genevoise, ce qui est proportionnellement plus que pour les sociétés auxiliaires dont la part dans l'EPT genevois s'élève à 6,5% et celle de la valeur ajoutée à 7% (tableau 7). Cela est dû au fait que les sociétés liées sont majoritairement actives dans la branche des activités financières et assurances dont la valeur ajoutée par emploi en équivalents plein temps dépasse largement celle des autres branches entrant en ligne de compte ici.

---

<sup>4</sup> Voir p.ex. OFS, *Définitions*, ou encore INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), *Définitions et méthodes*.

<sup>5</sup> C'est-à-dire par emploi en équivalent plein temps.

<sup>6</sup> Secteurs secondaire et tertiaire, sans les Organisations internationales gouvernementales.

**Tableau 5**  
**Valeur ajoutée des sociétés auxiliaires et liées, 2008**  
 (millions et parts)

	auxiliaires		liées		total <sup>1</sup>	
	VA	part <sup>2</sup>	VA	part <sup>2</sup>	VA	part <sup>2</sup>
<b>Secteur secondaire</b>	<b>544</b>	<b>7.7</b>	<b>193</b>	<b>2.7</b>	<b>737</b>	<b>10.5</b>
Industries manufacturières	543	9.8	193	3.5	737	13.2
Autres	1	0.1	0	0.0	1	0.1
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>2'244</b>	<b>6.9</b>	<b>739</b>	<b>2.3</b>	<b>2'983</b>	<b>9.1</b>
Commerce	1'495	23.6	88	1.4	1'583	25.0
Transports	78	10.3	48	6.3	127	16.6
Information et communication	119	8.8	5	0.4	124	9.2
Activités financières et d'assurance	245	2.6	560	6.0	805	8.7
Activités immobilières	2	0.3	0	0.0	2	0.3
Activités spécialisées et scientifiques	213	5.2	32	0.8	245	6.0
Services aux entreprises	18	3.3	6	1.0	24	4.3
Autres	73	0.8	0	0.0	73	0.8
<b>Total</b>	<b>2'788</b>	<b>7.0</b>	<b>933</b>	<b>2.4</b>	<b>3'721</b>	<b>9.4</b>

Source : calculs propres. VA = valeur ajoutée.

<sup>1</sup> total = sociétés auxiliaires + sociétés liées.

<sup>2</sup> part dans la valeur ajoutée des mêmes branches au niveau cantonal.

**Tableau 6**  
**Valeur ajoutée des sociétés auxiliaires et liées**  
 Répartition en %

	auxiliaires		liées		total <sup>1</sup>	
	VA	EPT	VA	EPT	VA	EPT
<b>Secteur secondaire</b>	<b>19.5</b>		<b>20.7</b>		<b>19.8</b>	
Industries manufacturières	19.5		20.7		19.8	
Autres	0.0		0.0		0.0	
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>80.5</b>		<b>79.3</b>		<b>80.2</b>	
Commerce	53.6		9.5		42.6	
Transports	2.8		5.2		3.4	
Information et communication	4.3		0.6		3.3	
Activités financières et d'assurance	8.8		60.0		21.6	
Activités immobilières	0.1		0.0		0.1	
Activités spécialisées et scientifiques	7.6		3.4		6.6	
Services aux entreprises	0.7		0.6		0.6	
Autres	2.6		0.0		2.0	
<b>Total</b>	<b>100.0</b>		<b>100.0</b>		<b>100.0</b>	

Source : calculs propres.

<sup>1</sup> total = sociétés auxiliaires + sociétés liées.

**Tableau 7**  
**Parts des valeurs ajoutées et des emplois en équivalents plein temps**  
 dans les totaux genevoise, 2008

	auxiliaires		liées		total <sup>1</sup>	
	VA	EPT	VA	EPT	VA	EPT
Secteur secondaire	7.7	6.4	2.7	2.3	10.5	8.7
Secteur tertiaire	6.9	6.5	2.3	1.4	9.1	8.0
<b>Total</b>	<b>7.0</b>	<b>6.5</b>	<b>2.4</b>	<b>1.6</b>	<b>9.4</b>	<b>8.1</b>

VA = valeur ajoutée, EPT = emplois en équivalents plein temps.

<sup>1</sup> total = sociétés auxiliaires + sociétés liées.

## 1.4 Impôts

### 1.4.1 Sociétés

Pour les sociétés auxiliaires et liées, l'AFC et l'OCSTAT ont établi spécialement pour cette étude des tableaux indiquant les montants des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital et de l'IFD facturés à ces sociétés, par branche économique. Compte tenu des dispositions légales régissant le secret fiscal et le secret statistique, seuls les montants totaux par branche nous ont été transmis.

Selon les chiffres transmis, les impôts facturés en 2008 aux sociétés auxiliaires et liées en tant qu'impôts sur le bénéfice et le capital, au plan cantonal et communal, s'élèvent à 445 millions, auxquels s'ajoutent 771 millions en tant qu'impôt fédéral direct (IFD) sur le bénéfice<sup>7</sup>, soit un total de 1'216 millions (tableau 8). Si l'on tient compte de la part cantonale à l'IFD (17%), on obtient un montant de 576 millions imputables, au plan cantonal et communal, aux sociétés auxiliaires et aux sociétés qui leur sont liées. Alors que les sociétés auxiliaires et liées représentent 4,6% du nombre total de sociétés de capitaux et coopératives, leur contribution aux impôts de l'ensemble de ces sociétés est bien plus importante et atteint 35% (tableau 9). Les sociétés auxiliaires et liées paient ainsi proportionnellement plus d'impôts que ne laisse prévoir leur part à la valeur ajoutée dans le canton, qui, elle, s'élève à 9,4%. La part des impôts cantonaux et communaux se monte à 12% de la valeur ajoutée de ces sociétés et celle de l'IFD sur le bénéfice à 21%.

**Tableau 8**  
**Impôts des sociétés auxiliaires et liées : période fiscale 2008**  
**(millions)**

	<b>auxiliaires</b>	<b>liées</b>	<b>total<sup>1</sup></b>
Impôts cantonaux sur bénéfice et capital	300	59	359
Impôts communaux bénéfice et capital	72	14	86
<b>Total impôts cantonaux et communaux</b>	<b>372</b>	<b>73</b>	<b>445</b>
Impôt fédéral direct (IFD) sur le bénéfice	723	49	771
<b>Part cantonale à l'IFD</b>	<b>123</b>	<b>8</b>	<b>131</b>
<b>Total revenant au canton et aux communes</b>	<b>495</b>	<b>81</b>	<b>576</b>

Source : AFC et OCSTAT, Genève.

<sup>1</sup> total = sociétés auxiliaires + sociétés liées.

<sup>7</sup> Le statut de société auxiliaire ne s'applique qu'au plan cantonal et communal.

**Tableau 9**  
**Impôts des sociétés auxiliaires et liées**  
**Parts dans le total des sociétés de capitaux et coopératives**

	<b>auxiliaires</b>	<b>liées</b>	<b>total<sup>1</sup></b>
Nombre de sociétés	4.0	0.6	4.6
Impôts cantonaux et communaux	25.3	4.9	30.2
Part à l'IFD	65.6	4.4	70.0
<b>Total</b>	<b>29.8</b>	<b>4.9</b>	<b>34.7</b>

Source : AFC et OCSTAT, Genève.

<sup>1</sup> total = sociétés auxiliaires + sociétés liées.

#### 1.4.2 Personnes physiques

En l'absence de chiffres disponibles, nous avons estimé les impôts sur le revenu des personnes physiques à travers les salaires versés par les sociétés auxiliaires et liées, les salaires revenant majoritairement au canton sous forme de dépenses en biens et services et sous forme d'impôts. Pour obtenir une estimation de la masse salariale totale versée par ces sociétés, nous passons par le salaire moyen, qui est disponible pour la plupart des branches d'activité à Genève. Le salaire moyen est ensuite multiplié par le nombre d'emplois en équivalents plein temps et on obtient ainsi une estimation de la masse salariale totale versée par les sociétés auxiliaires et liées, cette masse salariale étant assimilable au revenu brut du travail.

Dans une deuxième étape, nous appliquons au revenu brut du travail les taux de charge fiscale (impôts cantonaux, communaux et IFD) en pour-cent du revenu brut du travail tels que donnés par l'Administration fédérale des contributions pour le canton de Genève<sup>8</sup>. A noter que nous ne faisons pas ici de distinction entre frontaliers et personnes habitant le canton, étant donné que les frontaliers sont imposés à la source. Ainsi, selon nos estimations, les personnes travaillant dans les sociétés auxiliaires et liées ont versé au total 423 millions au titre d'impôts cantonaux et communaux sur le revenu et 73 millions d'IFD, en 2008. En tenant compte de la part cantonale à l'IFD (17%), on obtient un montant de 435 millions revenant au canton et aux communes (tableau 10), ce qui représente environ 12,9% du montant total de l'impôt sur le revenu de l'Etat de Genève.

<sup>8</sup> *Charge fiscale en Suisse, Chefs-lieux des cantons – Chiffres cantonaux*, AFC, 2011.

**Tableau 10**  
**Personnes physiques : impôts sur le revenu**  
**(millions et parts en %)**

	<b>auxiliaires</b>	<b>liées</b>	<b>total<sup>1</sup></b>
Impôts cantonaux et communaux sur le revenu	338	85	423
Impôt fédéral direct (IFD) sur le revenu	58	15	73
<b>Part cantonale à l'IFD sur le revenu</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>12</b>
<b>Total revenant au canton et aux communes</b>	<b>348</b>	<b>87</b>	<b>435</b>

Source : calculs propres.

<sup>1</sup> total = sociétés auxiliaires + sociétés liées.

## 1.5 Impact direct total

Finalement, nous résumons dans le tableau suivant les résultats globaux obtenus dans les parties précédentes. Ceci constitue l'impact direct total des sociétés auxiliaires et des sociétés liées aux sociétés auxiliaires, en termes d'emplois en équivalents plein temps (EPT), de masse salariale, de valeur ajoutée et d'impôts.

**Tableau 11**  
**Impact direct total, 2008**

	<b>auxiliaires</b>	<b>liées</b>	<b>total<sup>1</sup></b>
entreprises (nombre)	945	136	1'081
emplois en équivalents plein temps (nombre)	15'527	3'761	19'288
valeur ajoutée (millions)	2'788	933	3'721
masse salariale annuelle (millions)	1'973	496	2'469
impôts totaux dont :	843	168	1'011
- impôts sociétés <sup>2</sup> (millions)	372	73	445
- part cantonale à l'IFD sur le bénéfice <sup>3</sup>	123	8	131
- impôts personnes physiques <sup>4</sup> (millions)	338	85	423
- part cantonale à l'IFD sur le revenu <sup>5</sup>	10	2	12

Source : calculs propres.

<sup>1</sup> total = sociétés auxiliaires + sociétés liées.

<sup>2</sup> impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital des sociétés.

<sup>3</sup> 17% du montant de l'IFD sur le bénéfice, soit 131 sur un total de 771 millions.

<sup>4</sup> impôts cantonaux et communaux sur le revenu des personnes physiques.

<sup>5</sup> 17% du montant de l'IFD sur le revenu des personnes physiques, soit 12 sur un total de 73 millions.

## 2. Impact indirect

Après avoir analysé l'impact direct, nous tenterons d'estimer dans la présente partie les effets indirects des sociétés auxiliaires et liées.

Ce sont les effets qui passent par la chaîne des fournisseurs de biens et services à ces sociétés. Les flux financiers générés par les activités des sociétés et injectés dans l'économie sont une source de revenu pour des fournisseurs de biens et services locaux

et un moyen de dépenses en biens et services à travers les salaires distribués par les fournisseurs à leurs employés. C'est l'effet multiplicateur qui peut être exprimé en termes de valeur ajoutée ou d'emplois en équivalents plein temps, les deux étant équivalents au vu de la méthodologie adoptée pour calculer la valeur ajoutée<sup>9</sup>.

Ce multiplicateur est cependant très difficile à estimer, car il demande, au niveau des sociétés, des informations sur leur chiffre d'affaires, sur leurs charges en biens et services, sur l'origine de leurs fournisseurs de biens et services ou encore sur les salaires versés et le lieu d'habitation des employés. Les personnes engagées par ces sociétés n'auront un impact sur l'économie cantonale que s'ils habitent dans le canton et les fournisseurs des sociétés n'auront un impact sur l'économie cantonale que s'ils sont implantés dans le canton. Pour les employés habitant dans le canton, on peut supposer que la majeure partie de leurs dépenses en biens et services vont à l'économie locale, du moins c'est ce que l'on doit admettre ici, car, tout en sachant pertinemment que tous les achats ne s'effectuent pas dans le canton, il nous est impossible de savoir quelle est la proportion des dépenses effectuées à l'étranger ou dans un autre canton. Nous admettons donc que ces employés achètent leurs produits alimentaires, leurs habits, leurs meubles, etc. auprès de magasins locaux, qu'ils prennent les transports publics locaux, qu'ils vont dans les restaurants genevois, etc. Inversement, et pour le même genre de raison, nous admettons également que les frontaliers dépensent leur salaires majoritairement là où ils habitent, même si, dans ce cas aussi, on sait qu'une partie des achats des frontaliers s'effectue dans le canton. Il en est de même pour les fournisseurs des sociétés sous revue. Si le fournisseur est établi dans le canton, une partie de l'impact se fera dans le canton, soit à travers les salaires versés à ses employés (de nouveau pourvu qu'ils habitent dans le canton), soit à travers ses propres fournisseurs, et ainsi de suite. Si le fournisseur est établi dans un autre canton ou à l'étranger, l'impact économique se fera là où le fournisseur a établi son entreprise.

Les informations nécessaires pour ce genre de calcul ne peuvent être obtenues qu'au moyen d'une enquête exhaustive auprès des sociétés concernées. Or, au vu du genre d'informations demandées, et expérience faite, on sait que le taux de réponse est très faible et de plus les réponses fournies sont en général très lacunaires. C'est la raison pour laquelle nous avons renoncé à cette solution<sup>10</sup> et nous avons préféré passer par des méthodes indirectes.

---

<sup>9</sup> Valeur ajoutée = valeur ajoutée unitaire multipliée par l'emploi en équivalents plein temps (voir partie 1.3).

<sup>10</sup> D'autre part, la durée de cette étude (1½ mois) n'aurait pas permis de prendre ce chemin. Mais, encore une fois, la raison principale se situe du côté des informations lacunaires attendues.

## 2.1 Impact indirect via les salaires

Dans la partie 1.4.2, nous avons expliqué la méthode utilisée pour obtenir la masse salariale versée par les sociétés auxiliaires et liées. Comme nous admettons que cette masse salariale est dépensée en majeure partie dans le canton par ceux qui y habitent, la masse salariale doit être ajustée pour tenir compte de la part des frontaliers travaillant dans ces sociétés et pour lesquels nous admettons qu'ils dépensent leur salaire là où ils habitent. L'OCSTAT publie un tableau avec le nombre de frontaliers actifs selon les branches, qui entrent dans le calcul de la valeur ajoutée. On déduit de ce tableau qu'en 2008 la proportion des frontaliers actifs s'élève à environ 34% dans le secteur secondaire et à 16% dans le secteur tertiaire. A noter qu'entre 2005 et 2008, la part des frontaliers actifs dans le secteur secondaire a augmenté de 27,8% à 34%, et celle dans le secteur tertiaire de 13,1% à 16%. On peut ainsi déduire pour chaque branche la part des actifs non frontaliers dont on suppose ici qu'ils habitent dans le canton. C'est bien entendu une hypothèse simplificatrice, car il faudrait tenir compte du flux net des pendulaires, mais cette tâche dépasse le cadre de la présente étude.

En déduisant les impôts sur le revenu (calculés dans la partie 1.4.2) et diverses contributions obligatoires, nous obtenons le revenu disponible. L'enquête sur le budget mensuel des ménages, réalisée par l'OFS, donne des indications sur la répartition des dépenses de consommation, non seulement pour la Suisse, mais également pour quelques cantons d'une certaine taille, dont Genève (annexe 2)<sup>11</sup>. Les résultats de cette enquête permettent de voir la répartition des dépenses de consommation entre différentes branches et de calculer la propension marginale à consommer, tel que l'illustre le tableau 12. En moyenne, dans le canton de Genève, 88% du revenu disponible sont dépensés pour des biens et services. Il est d'ailleurs intéressant de constater que, selon ce tableau, la propension marginale à consommer est plus élevée à Genève qu'au niveau helvétique dans son ensemble.

---

<sup>11</sup> *Enquête sur le budget des ménages, pour les cantons d'une certaine taille, 2006-2008, OFS.*

**Tableau 12**  
**Dépenses de consommation**  
**Montant mensuel et répartition en %**

	CH		GE	
<b>secteur secondaire</b>	<b>1'252</b>	<b>23.7</b>	<b>1'315</b>	<b>23.9</b>
produits alimentaires et boissons non alcoolisées	641	12.1	679	12.3
boissons alcoolisées et tabacs	103	1.9	116	2.1
vêtements et chaussures	231	4.4	254	4.6
ameublement, équipement et entretien du ménage	277	5.2	267	4.8
<b>secteur tertiaire</b>	<b>4'026</b>	<b>76.3</b>	<b>4'188</b>	<b>76.1</b>
restauration et services d'hébergement	523	9.9	556	10.1
logement et énergie	1'428	27.1	1'558	28.3
dépenses de santé	259	4.9	326	5.9
transports	728	13.8	672	12.2
communications	173	3.3	219	4.0
loisirs et culture	640	12.1	583	10.6
autres biens et services	275	5.2	274	5.0
<b>total</b>	<b>5'278</b>	<b>100.0</b>	<b>5'504</b>	<b>100.0</b>
revenu disponible	6'338		6'254	
propension marginale à consommer en %	83.3		88.0	

Source : OFS, *Enquête sur le budget des ménages*, 2006-2008.

En appliquant la part des dépenses du tableau 12 au revenu disponible obtenu à partir de la masse salariale, ajustée pour la part des frontaliers, nous obtenons les dépenses de consommation pour les diverses catégories effectuées dans le canton par les personnes travaillant dans les sociétés auxiliaires et liées (tableau 13).

**Tableau 13**  
**Dépenses de consommation engendrées par les salaires**  
**versés par les sociétés**  
**(millions)**

	auxiliaires	liées	total <sup>1</sup>
<b>secteur secondaire</b>	<b>353</b>	<b>89</b>	<b>441</b>
produits alimentaires et boissons non alcoolisées	182	46	228
boissons alcoolisées et tabacs	31	8	39
vêtements et chaussures	68	17	85
ameublement, équipement et entretien du ménage	71	18	89
<b>secteur tertiaire</b>	<b>1'123</b>	<b>282</b>	<b>1'405</b>
restauration et services d'hébergement	149	37	186
logement et énergie	418	105	522
dépenses de santé	87	22	109
transports	180	45	225
communications	59	15	73
loisirs et culture	156	39	196
autres biens et services	73	18	92
<b>total</b>	<b>1'475</b>	<b>371</b>	<b>1'846</b>

Source : calculs propres.

<sup>1</sup> total = sociétés auxiliaires + sociétés liées.

Nous supposons donc que ces dépenses de consommation s'effectuent dans le canton, sous forme d'achat de biens et services. A ce titre, elles peuvent être considérées comme un surplus de chiffre d'affaires pour les entreprises vendant ces biens et services et actives dans les domaines illustrés dans le tableau 13. Par exemple, grâce aux personnes travaillant dans les sociétés auxiliaires ou liées, le chiffre d'affaires des entreprises de la branche alimentaire se trouve augmenté de 228 millions et celui du secteur de l'hôtellerie et restauration de 186 millions, etc. Il s'agit maintenant de déterminer ce que ce chiffre d'affaires supplémentaire représente pour les entreprises en termes de masse salariale et de valeur ajoutée. Il faut donc déterminer une relation entre le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée et la masse salariale.

L'OFS publie divers tableaux avec des données sur les chiffres d'affaires, les charges de personnel, les salaires, les charges de marchandises et matériaux, etc<sup>12</sup>. De ces chiffres on peut déduire divers ratios et en particulier le ratio entre les salaires et le chiffre d'affaires pour chacune des branches d'activité économique. La même source donne également les relations entre la valeur ajoutée, les charges et le chiffre d'affaires, selon les branches. Ces ratios et relations nous servent à calculer la masse salariale pouvant être associée au chiffre d'affaires supplémentaire, de nouveau pour chacune des branches prises en considération, l'hypothèse sous-jacente étant toutefois que les ratios observés au niveau suisse restent valables pour le canton de Genève. A chacune des catégories du tableau 13 nous associons les divers ratios correspondants et nous obtenons ainsi la masse salariale supplémentaire liée aux dépenses des personnes travaillant dans les sociétés auxiliaires et liées (tableau 14a à 14c).

Les dépenses de consommation des personnes engagées par ces sociétés et habitant dans le canton engendrent une masse salariale supplémentaire de 715 millions (tableau 14c), ce qui représente 3,1% de la masse salariale totale dans le canton en 2008. En se basant sur le salaire moyen, on en déduit que cette masse salariale supplémentaire correspond à 8'863 emplois en équivalents plein temps qui génèrent une valeur ajoutée de 1'367 millions.

Une autre façon d'interpréter les résultats du tableau 14c est de dire que 1 million de dépenses supplémentaires des personnes occupées par ces sociétés crée 0,7 million de valeur ajoutée à laquelle correspondent 4,8 emplois en équivalents plein temps, EPT. Il est à noter que ce résultat est le même pour les deux types de sociétés, car 1 franc est

---

<sup>12</sup> Chiffre d'affaires et charges de marchandises et de matériaux, Charges de personnel et amortissements, *Statistique de la production et de la valeur ajoutée*, OFS. Structure du compte de résultats des grandes sociétés de capitaux selon la division économique, *Statistique de la production et de la valeur ajoutée*, OFS.

dépensé de la même façon, que ce soit par une personne travaillant dans une société auxiliaire ou dans une société liée, puisque nous avons pris la même répartition des dépenses de consommation (tableau 12). Si l'on compare la valeur ajoutée supplémentaire et les emplois en équivalents plein temps y associés avec la valeur ajoutée et les emplois en équivalents des sociétés auxiliaires et liées, on obtient un multiplicateur de 1,5<sup>13</sup>. En l'occurrence, si aux 19'288 emplois en équivalents plein temps des sociétés auxiliaires et liées on en ajoute 8'863 associés aux dépenses des personnes travaillant dans ces sociétés, on obtient un total de 28'151 emplois en équivalents plein temps, soit 1,5 fois plus.

**Tableau 14a**  
**Sociétés auxiliaires : impact indirect des salaires**  
**(millions et %)**

dépenses de consommation	1'475
masse salariale supplémentaire créée	571
en % de la masse salariale cantonale	2.5
EPT <sup>1</sup> correspondant	7'082
en % du total de l'EPT cantonal	3.0
valeur ajoutée supplémentaire	1'092
en % de la valeur ajoutée des sociétés	39.2
en % de la valeur ajoutée totale cantonale	2.8

Source : calculs propres.

<sup>1</sup> EPT = emplois en équivalents plein temps.

**Tableau 14b**  
**Sociétés liées : impact indirect des salaires**  
**(millions et %)**

dépenses de consommation	371
masse salariale supplémentaire créée	144
en % de la masse salariale cantonale	0.6
EPT <sup>1</sup> correspondant	1'781
en % du total de l'EPT cantonal	0.7
valeur ajoutée supplémentaire	275
en % de la valeur ajoutée des sociétés	29.4
en % de la valeur ajoutée totale cantonale	0.7

Source : calculs propres.

<sup>1</sup> EPT = emplois en équivalents plein temps.

<sup>13</sup> Chiffre arrondi à la 1<sup>ère</sup> décimale après la virgule. Les multiplicateurs pour la valeur ajoutée et pour l'EPT sont assez proches, étant donné qu'on utilise l'emploi en équivalents plein temps pour calculer la valeur ajoutée.

Tableau 14c

**Sociétés auxiliaires et liées : impact indirect des salaires  
(millions)**

dépenses de consommation	1'846
masse salariale supplémentaire créée	715
en % de la masse salariale cantonale	3.1
EPT <sup>1</sup> correspondant	8'863
en % du total de l'EPT cantonal	3.7
valeur ajoutée supplémentaire	1'367
en % de la valeur ajoutée des sociétés	36.7
en % de la valeur ajoutée totale cantonale	3.5
<b>1 million de dépenses crée/maintient</b>	<b>0.7 million de valeur ajoutée</b>
	<b>4.8 EPT</b>
<b>multiplicateur de l'EPT</b>	<b>1.5</b>

Source : calculs propres.

<sup>1</sup> EPT = emplois en équivalents plein temps.

## 2.2 Impact indirect via les dépenses des sociétés

Dans cette partie, nous évaluons l'effet indirect à travers les dépenses en biens et services des sociétés auxiliaires et liées. Cependant nous devons ici faire une distinction entre les sociétés auxiliaires et les sociétés liées, étant donné que les sociétés auxiliaires déploient leurs activités commerciales essentiellement à l'étranger, ce qui affecte la proportion des charges dans le chiffre d'affaires ainsi que le rapport entre charges en personnel et charges totales.

### 2.2.1 Sociétés liées

Nous n'avons aucune indication directe concernant les charges totales de ces sociétés, mais on sait qu'elles comprennent entre autres les charges d'achat de biens et services. Comme dans la partie précédente, nous nous basons sur divers ratios qu'on observe au niveau national et qu'on applique au canton de Genève. En l'occurrence, nous utilisons les relations entre les charges de biens et services, les charges totales, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée, pour aboutir à un rapport entre les charges de biens et services et la valeur ajoutée. Ce dernier permet d'estimer le montant des dépenses en biens et services des sociétés auxiliaires et liées.

Il faut, ici aussi, tenir compte des achats effectués par les fournisseurs hors canton. Cependant l'estimation de la proportion d'achats effectués dans le canton s'avère compliquée. Une indication qu'on peut utiliser est fournie par le tableau d'entrées/sorties pour l'économie suisse, qui indique les importations entrant dans la production et cela pour chacune des branches. Ainsi, la part moyenne des importations dans la production du secteur secondaire s'élève à 40% et celle du secteur tertiaire à environ 6%. Il ne

s'agit que des importations de l'étranger, mais, à défaut de mieux, on utilisera les proportions obtenues selon les branches pour le canton de Genève, ce qui sous-tend que les proportions restent les mêmes. A noter que les importations genevoises s'élèvent à 27,4% du PIB genevois. Il s'agit pour plus de 50% de biens de consommation, les biens d'équipements représentent 14% et les matières premières 12%. Cela ne résout toutefois pas le problème de savoir combien les entreprises genevoises "importent" des autres cantons suisses. En l'absence d'informations précises à ce sujet, nous ajoutons la moitié du chiffre du pourcentage au secteur secondaire et la même chose pour le tertiaire, ce qui implique que nous supposons qu'en tout 60% des biens et services achetés par les fournisseurs du secteur secondaire viennent de l'étranger et d'autres cantons, et pour le secteur tertiaire cette part s'élève à 9%. Etant donné que les sociétés considérées sont peu actives dans le secteur secondaire, c'est la proportion dans le secteur tertiaire qui l'emporte et donc on peut admettre que la majeure partie de leurs dépenses en biens et services va au canton.

Les dépenses des sociétés en biens et services peuvent être considérées comme un supplément de chiffre d'affaires pour d'autres fournisseurs et, selon la même méthodologie que pour l'estimation de l'impact indirect des salaires, on calcule l'impact indirect des achats de biens et services, résumé dans le tableau 15a ci-dessous. Les dépenses des sociétés liées conduisent à une valeur ajoutée supplémentaire représentant 1,3% de la valeur ajoutée totale cantonale et les emplois correspondants, en équivalents plein temps, représentent 0,9% du total des emplois en équivalents plein temps dans le canton.

Vu sous un autre angle, on peut déduire du tableau 15a que 1 million de dépenses en biens et services des sociétés liées crée environ 0,9 million de valeur ajoutée à laquelle sont associés 5,4 emplois en équivalents plein temps.

**Tableau 15a**  
**Sociétés liées : impact indirect des dépenses**  
**(millions)**

dépenses en biens et services	589
masse salariale supplémentaire créée	276
en % de la masse salariale cantonale	1.2
EPT <sup>1</sup> correspondant	2'176
en % du total de l'EPT cantonal	0.9
valeur ajoutée supplémentaire	515
en % de la VA des sociétés	55.2
en % de la VA totale cantonale	1.3
<b>1 million de dépenses crée</b>	<b>0.9 million de valeur ajoutée</b> <b>5.4 EPT</b>

Source : calculs propres.

<sup>1</sup> EPT = emplois en équivalents plein temps.

### 2.2.1 Sociétés auxiliaires

Concernant les sociétés auxiliaires, du fait qu'elles exercent la majorité de leurs activités à l'étranger, la proportion des dépenses dans le canton de trouve diminué d'autant et le rapport entre charges en personnel et charges se trouve également modifié, en l'occurrence le rapport est plus élevé. Par rapport à leur propre valeur ajoutée, il s'ensuit que les sociétés auxiliaires dépensent proportionnellement moins en biens et services que les sociétés liées et créent donc proportionnellement moins de valeur ajoutée supplémentaire<sup>14</sup>.

Le tableau 15c résume les impacts des sociétés auxiliaires et des sociétés liées et l'on observe que, pour l'ensemble des sociétés auxiliaires et liées, on obtient une valeur ajoutée supplémentaire de 1'237 millions, représentant 3,1% de la valeur ajoutée totale cantonale.

**Tableau 15b**  
**Sociétés auxiliaires : impact indirect des dépenses**  
**(millions)**

dépenses en biens et services	940
masse salariale supplémentaire créée	445
en % de la masse salariale cantonale	1.9
EPT <sup>1</sup> correspondant	4'025
en % du total de l'EPT cantonal	1.7
valeur ajoutée supplémentaire	772
en % de la VA des sociétés	25.9
en % de la VA totale cantonale	1.8
<b>1 million de dépenses crée</b>	<b>0.8 million de valeur ajoutée 4.8 EPT</b>

Source : calculs propres.

<sup>1</sup> EPT = emplois en équivalents plein temps.

**Tableau 15c**  
**Sociétés auxiliaires et liées : impact indirect des dépenses**  
**(millions)**

dépenses en biens et services	1'529
masse salariale supplémentaire créée	721
en % de la masse salariale cantonale	3.1
EPT <sup>1</sup> correspondant	6'201
en % du total de l'EPT cantonal	2.6
valeur ajoutée supplémentaire	1'237
en % de la VA des sociétés	33.2
en % de la VA totale cantonale	3.1
<b>1 million de dépenses crée</b>	<b>0.8 million de valeur ajoutée 4.8 EPT</b>

Source : calculs propres.

<sup>1</sup> EPT = emplois en équivalents plein temps.

<sup>14</sup> Toujours par rapport à leur propre valeur ajoutée.

## 2.3 Impact indirect total

On résume les résultats ci-dessus dans le tableau 16 qui laisse conclure que l'impact indirect total en termes de valeur ajoutée supplémentaire s'élève à 2'604 millions, soit 6,6% de la valeur ajoutée totale cantonale. Vu sous un autre angle, on peut dire que 1 million de dépenses en biens et services crée 0,8 million de valeur ajoutée supplémentaire. Le multiplicateur de l'emploi en équivalents plein temps atteint 1,8, c'est-à-dire 1 emploi en équivalents plein temps dans les sociétés auxiliaires et liées permet de créer ou maintenir 0,8 emploi supplémentaire en équivalents plein temps à travers les dépenses des personnes travaillant dans ces sociétés et à travers les dépenses en biens et services de ces mêmes sociétés.

**Tableau 16**  
**Impact indirect total**  
**(millions)**

	<b>salaires</b>	<b>dépenses des sociétés</b>	<b>total</b>
dépenses en biens et services	1'846	1'529	3'375
masse salariale supplémentaire créée	715	721	1'446
en % de la masse salariale cantonale	3.1	3.1	6.3
EPT <sup>1</sup> correspondant	8'863	6'201	15'064
en % du total de l'EPT cantonal	3.7	2.6	6.3
valeur ajoutée supplémentaire	1'367	1'237	2'604
en % de la VA des sociétés	36.7	33.2	70.0
en % de la VA totale cantonale	3.5	3.1	6.6
<b>1 million de dépenses crée</b>	<b>0.8 million de valeur ajoutée</b>		
	<b>4.5 EPT</b>		
<b>multiplicateur emploi</b>			<b>1.8</b>

Source : calculs propres

EPT = emplois en équivalents plein temps.

## 3. Impact induit et impact total

Dans une dernière étape, on pousse le raisonnement plus loin en notant que la valeur ajoutée supplémentaire créée par l'impact indirect engendrera une nouvelle valeur ajoutée, car les dépenses décrites à l'étape précédente sont une source de revenus pour d'autres fournisseurs, ce qui conduit ainsi à une chaîne de dépenses successives jusqu'à ce que toute la valeur ajoutée soit absorbée. A noter toutefois qu'après l'étape des impacts direct et indirect, liés aux activités spécifiques des sociétés sous revue, les dépenses successives se diffusent ensuite normalement à travers l'économie. On peut ainsi déduire que, toutes choses égales par ailleurs et en appliquant les pourcentages multiplicateurs pour l'ensemble de l'économie genevoise, la valeur ajoutée supplémentaire de 2'604 millions (impact indirect total) conduira à une nouvelle valeur

ajoutée de 1'449 millions (55,6%<sup>15</sup> de 2'604) qui, elle-même, conduira à une valeur ajoutée de 806 millions, etc. Soulignons toutefois que, contrairement à l'impact indirect et a fortiori l'impact direct, qui se déploient assez rapidement dans l'économie, l'impact induit peut prendre beaucoup plus de temps à se concrétiser, étant donné qu'il est le résultat de dépenses successives à travers le temps. Quoi qu'il en soit, au final on obtient un impact induit estimé à 3'267 millions, tel que noté dans le tableau 17. Le multiplicateur global de l'emploi en équivalents plein temps est égal à 2,6, c'est-à-dire 1 emploi en équivalents plein temps dans les sociétés auxiliaires et liées permet de créer ou maintenir 1,6 emploi supplémentaire en équivalents plein temps dans le reste de l'économie, à travers tous les impacts consécutifs aux dépenses en biens et services des sociétés et aux dépenses en biens et services des personnes travaillant dans ces sociétés.

**Tableau 17**  
**Impacts direct, indirect et induit**  
**(millions)**

impact direct (valeur ajoutée de départ)	3'721
impact indirect	2'604
impact induit	3'267
<b>total des impacts</b>	<b>9'592</b>
<b>multiplicateur global</b>	<b>2.6</b>

Source : calculs propres

#### 4. Impact d'un départ des sociétés auxiliaires

Il est difficile de mesurer comment se transmettrait l'impact d'un départ des sociétés auxiliaires à travers l'économie genevoise, d'autant plus que le risque est élevé que les sociétés qui leur sont liées quitteraient également le canton. Trop d'interactions entrent en ligne de compte pour essayer de chiffrer cet impact, qui se diluerait au fil du temps, étant donné que, même si elles devaient quitter le canton, ces sociétés ne le feraient certainement pas toutes au même moment. Il va sans dire que les impacts seraient négatifs en termes d'emplois, de valeur ajoutée, d'impôts, etc., mais ils se répartiraient à travers le temps.

Le seul exercice que l'on puisse faire ici c'est de se rendre compte que ces sociétés représentent 19'288 emplois en équivalents plein temps, injectent directement plus de 3,7 milliards dans l'économie, soit 9% de la valeur ajoutée totale, versent plus de 1,2 milliard au titre d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux, dont 576 millions

---

<sup>15</sup> L'impact indirect total pour l'économie genevoise dans son ensemble représente 55,6% de l'impact direct.

reviennent au canton et aux communes, auxquels s'ajoutent 496 millions d'impôts versés au titre d'impôts sur le revenu sur les personnes physiques, dont 435 millions reviennent au canton et aux communes, créent ou permettent de maintenir de façon indirecte, à travers leurs activités, 15'064 emplois en équivalents plein temps auxquels correspond une valeur ajoutée supplémentaire de 2'604 millions.

Si ces sociétés venaient à disparaître du jour au lendemain, les pertes pour le canton (et la Confédération) correspondraient aux chiffres susmentionnés. La perte immédiate pour l'économie genevoise serait équivalente à l'impact direct 3,7 milliards, à laquelle s'ajouteraient le manque à gagner pour le canton et les communes sous forme de pertes en recettes fiscales de l'ordre de 576 millions imputables aux sociétés et 435 millions imputables aux personnes physiques ainsi que la perte directe d'environ 19'300 emplois en équivalents plein temps. Se grefferaient par-dessus ces effets directs tous les effets indirects en termes de valeur ajoutée supplémentaire et emplois créés ou maintenus grâce aux activités des sociétés en question.

Mesurer correctement ces effets s'avère difficile et on ne peut que se référer aux chiffres estimés dans les diverses parties de l'étude pour se faire une idée.

## Remarques

Les résultats obtenus ci-dessus pour les trois impacts (direct, indirect et induit) se situent certainement à une marge inférieure et sont probablement sous-évalués, et cela essentiellement pour deux raisons, d'après nous. D'abord, nos divers calculs se basent sur les salaires moyens par branche. Or, au vu du type de sociétés analysées ici, on peut aisément imaginer que le salaire dans ces sociétés est plus élevé que le salaire moyen observé dans le reste de l'économie genevoise. Ensuite, pour diverses raisons, nous n'avons pas pu évaluer tous les impacts indirects et induits. Il en est ainsi, par exemple, du calcul des impôts, revenant au canton et aux communes, que nous avons dû limiter à l'impact direct. Or, les entreprises et employés, concernés indirectement par les activités des sociétés sous revue, paient également des impôts.

En conséquence, on peut considérer que les résultats obtenus relèvent d'un scénario que l'on peut qualifier de conservateur.

---

## Annexe 1

### Valeur ajoutée et PIB<sup>16</sup>

De façon un peu simplifiée, on peut dire que le PIB est une mesure monétaire de la richesse créée, pendant une certaine période, par l'activité de production d'une zone économique donnée. Il peut être estimé selon trois approches distinctes, schématiquement décrites ci-dessous :

- Approche de la *production*

en additionnant les valeurs ajoutées créées par l'ensemble des unités engagées dans une activité productrice ; le plus souvent, la valeur ajoutée est calculée comme la différence entre la valeur des biens et services *produits* et la valeur des biens et services *employés* dans le processus de production.

- Approche de la *dépense*

en calculant la différence entre la valeur des biens et services qui sortent du secteur de la production de la zone économique (pour être consommés par les ménages ou exportés, par exemple) et ceux qui entrent dans le secteur de la production de la zone économique (autrement dit, les biens et services importés).

- Approche des *revenus*

en additionnant la valeur des revenus du travail (salaires, bonus, ...) et du capital (intérêts payés, dividendes, profits, ...) versés par les entreprises de la zone considérée.

Abstraction faite de quelques ajustements, ces trois approches aboutissent à la même valeur du PIB.

La valeur ajoutée est utilisée pour rémunérer les travailleurs (salaires en particulier) et les prêteurs (intérêts en particulier), le solde constituant du profit. Les revenus totaux et la valeur ajoutée totale doivent donc être identiques. Il s'ensuit que l'approche des revenus et l'approche de la production doivent aboutir à la même valeur.

Pour l'estimation d'un PIB cantonal, il n'est pas possible d'adopter l'approche de la dépense, puisqu'elle repose, entre autres, sur des statistiques des flux intercantonaux de biens et services, autrement dit, sur des statistiques portant sur les "exportations" et les "importations" cantonales. Or, dans le cas de la Suisse (et de nombreux autres pays), de telles statistiques n'existent pas.

Il s'ensuit que les PIB cantonaux sont généralement estimés en utilisant l'approche par la production ou celle par les revenus.

---

<sup>16</sup> Voir D. Nilles et C. Sfreddo, "Estimation du PIB du canton de Genève", in *Etudes et documents*, Office cantonal de la statistique (OCSTAT), Genève, février 2010.

## Annexe 2

### Revenus et dépenses des ménages pour Genève

Montant mensuel moyen en francs par ménage et répartition en % du revenu brut

<b>Revenus du travail</b>	<b>6'980</b>	<b>75.2</b>
Revenus issus d'activités salariées	6'000	64.7
Revenus issus d'activités indépendantes	980	10.6
<b>Revenus de la fortune et de la location</b>	<b>343</b>	<b>3.7</b>
<b>Revenu primaire</b>	<b>7'323</b>	<b>78.9</b>
<b>Rentes et transferts sociaux</b>	<b>1'833</b>	<b>19.8</b>
Rentes AVS/AI (premier pilier)	716	7.7
Rentes de caisses de pension (deuxième pilier)	613	6.6
Prestations sociales et indemnités	504	5.4
<b>Transferts monétaires reçus d'autres ménages</b>	<b>121</b>	<b>1.3</b>
<b>Revenu brut</b>	<b>9'277</b>	<b>100.0</b>
<b>Dépenses de transfert obligatoires</b>	<b>-2'868</b>	<b>-30.9</b>
Assurances sociales: contributions	-883	-9.5
Impôts	-1'317	-14.2
Assurance-maladie de base: primes	-668	-7.2
<b>Transferts monétaires versés à d'autres ménages</b>	<b>-155</b>	<b>-1.7</b>
<b>Revenu disponible</b>	<b>6'254</b>	<b>67.4</b>
<b>Autres assurances, taxes et transferts</b>	<b>-541</b>	<b>-5.8</b>
Assurances-maladie complémentaires: primes	-113	-1.2
Autres assurances: primes	-184	-2.0
Taxes	-61	-0.7
Dons, cadeaux offerts et invitations	-182	-2.0
<b>Dépenses de consommation</b>	<b>-5'504</b>	<b>-59.3</b>
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	-679	-7.3
Boissons alcoolisées et tabacs	-116	-1.2
Restauration et services d'hébergement	-556	-6.0
Vêtements et chaussures	-254	-2.7
Logement et énergie	-1'558	-16.8
Ameublement, équipement et entretien du ménage	-267	-2.9
Dépenses de santé	-326	-3.5
Transports	-672	-7.2
Communications	-219	-2.4
Loisirs et culture	-583	-6.3
Autres biens et services	-274	-3.0
<b>Revenus sporadiques</b>	<b>330</b>	<b>3.6</b>
<b>Épargne</b>	<b>540</b>	<b>5.8</b>

Source : Enquête sur le budget des ménages (EBM), 2006-2008, OFS.